

Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération

Gouvernement d'entreprise	1	Principes	70
	2	Structure du groupe et actionariat	70
	3	Structure du capital	72
	4	Conseil d'administration	74
	5	Direction du groupe	88
	6	Rémunération, participations et prêts	92
	7	Droits de participation des actionnaires	92
	8	Prise de contrôle et mesures de défense	94
	9	Organe de révision	94
	10	Politique d'information	95
	11	Calendrier financier	95
Rapport de rémunération	1	Governance	97
	2	Rémunération du Conseil d'administration	99
	3	Rémunération versée à la Direction du groupe	102
	4	Autres rémunérations	108
		Rapport de l'organe de révision	109

Gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise est la pierre angulaire de la politique d'entreprise de Swisscom. Une gestion d'entreprise efficace et transparente aide Swisscom à créer une valeur durable.

1 Principes

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe Swisscom privilégient une gestion d'entreprise durable et orientée sur le long terme pour mener à bien leurs activités. Leurs décisions tiennent compte des intérêts des actionnaires, des clients et des collaborateurs de Swisscom ainsi que d'autres groupes d'intérêts. Dans cet esprit, le Conseil d'administration met en œuvre un gouvernement d'entreprise efficace et transparent, qui se caractérise par une répartition claire des responsabilités et repose sur des normes reconnues. Swisscom suit notamment les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise 2014 édicté par *economiesuisse*, l'organisation faîtière de l'économie suisse, et se conforme aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb).

Grâce aux échanges des secteurs spécialisés avec les investisseurs, les conseillers en droit de vote et d'autres parties prenantes, le Conseil d'administration est en mesure d'identifier rapidement les tendances et, le cas échéant, d'adapter le gouvernement d'entreprise aux nouvelles exigences.

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont en première ligne inscrits dans les statuts, le Règlement d'organisation et les règlements des comités du Conseil d'administration. Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entre-

prise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite.

Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes» où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

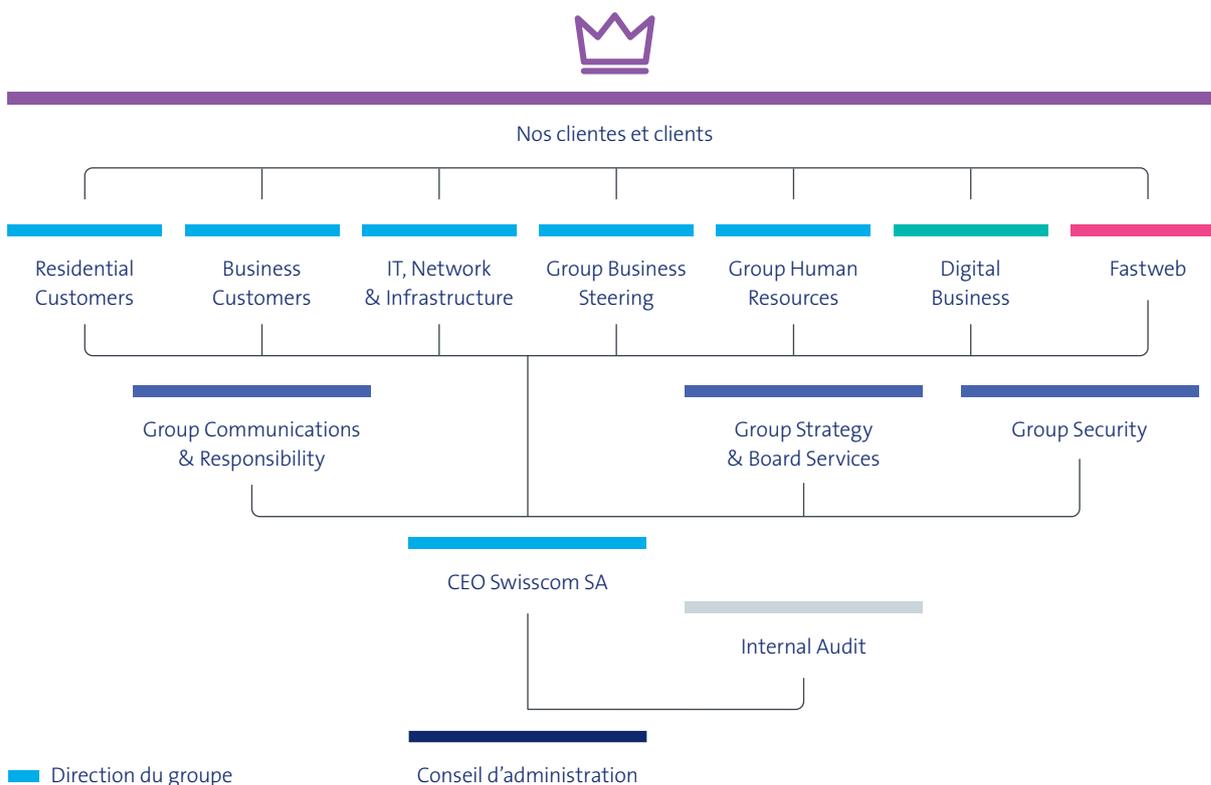
2 Structure du groupe et actionnariat

2.1 Structure du groupe

Structure opérationnelle du groupe

Swisscom SA est une société holding responsable de la haute direction du groupe Swisscom. Elle se compose des cinq divisions du groupe Group Business Steering, Group Human Resources, Group Strategy & Board Services, Group Communications & Responsibility et Group Security qui assument des fonctions d'état-major. Le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO de Swisscom SA. Ensemble, le CEO, les responsables des divisions du groupe Group Business Steering (CFO) et Group Human Resources (CPO) ainsi que les responsables des divisions opérationnelles Residential Customers, Business Customers et IT Network & Infrastructure forment la Direction du groupe. Le groupe comprend en outre la division opérationnelle Digital Business ainsi que diverses sociétés comme la filiale italienne Fastweb S.p.A.

L'organigramme ci-après présente la structure opérationnelle du groupe:



Organigramme de Swisscom SA

Les activités commerciales sont exercées par les sociétés du groupe Swisscom. Une réglementation des compétences édictée par le Conseil d'administration de Swisscom SA détermine la conduite financière et stratégique. Les sociétés du groupe sont classées en trois catégories: stratégiques, importantes et autres. Les sociétés stratégiques du groupe sont Swisscom SA, Swisscom (Suisse) SA et la société Fastweb S.p.A. Les membres du Conseil d'administration et les directeurs des sociétés stratégiques sont nommés par le Conseil d'administration de Swisscom SA et élus par les instances légales compétentes. Le Conseil d'administration de Swisscom (Suisse) SA est formé du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA et du responsable de la division opérationnelle Business Customers. La direction de Swisscom (Suisse) SA est assumée par le CEO de Swisscom SA. Le Conseil d'administration de Fastweb S.p.A. est constitué du CEO de Swisscom SA en qualité de président, du CFO de Swisscom SA, du responsable de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure et d'un représentant des cadres de Swisscom. Il est complété par un membre externe indépendant ainsi que par le délégué du Conseil d'administration,

auquel a été confiée la conduite des affaires. Fastweb contrôle deux filiales. Toutes les autres sociétés du groupe Swisscom sont rattachées, sur le plan de la conduite, à une division du groupe ou une division opérationnelle. Les membres du Conseil d'administration des autres sociétés du groupe ainsi que leur directeur général sont nommés par le CEO de Swisscom SA. Quelques personnes extérieures siègent au sein de leurs conseils d'administration. Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation et le capital-actions figure dans la note 5.4 jointe aux comptes consolidés.

▢ Voir rapport pages 166-167

Pour le rapport financier, les divisions opérationnelles et les sociétés du groupe de Swisscom sont classées par secteurs. Des informations complémentaires sur le compte rendu des secteurs figurent dans le rapport annuel.

▢ Voir rapport page 48

Société cotée

Société régie par le droit suisse, Swisscom SA est domiciliée à Ittigen (Canton de Berne, Suisse). Elle est cotée au standard pour les droits de participation, sous-standard

International Reporting, de la SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; code ISIN CH0008742519; symbole SCMN).

Aux États-Unis, le négoce s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC) comme programme de niveau 1 (symbole: SCMWY; code ISIN: CH008742519; numéro CUSIP des ADR: 871013108). Dans le cadre de ce programme, la Bank of New York Mellon Corporation émet des American Depositary Shares (ADS). Les ADS sont des titres américains qui représentent les actions de Swisscom, dans un rapport de 10 ADS pour une action. Les ADS sont certifiés par des American Depositary Receipts (ADR).

Le 31 décembre 2021, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 26 657 mio. Le groupe Swisscom ne compte aucune autre société cotée en Bourse.

2.2 Actionnaires importants

Conformément à l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (LIMF), toute participation doit être déclarée à Swisscom SA et à la SIX Swiss Exchange si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint ou franchit, vers le haut ou vers le bas, les seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, 33^{1/3}, 50 ou 66^{2/3}% des droits de vote de Swisscom SA et ce, en dépit de la possibilité d'exercer ces droits ou non. Les obligations de publication détaillées et la méthode de calcul des valeurs limites sont définies dans l'ordonnance de la FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF-FINMA). Conformément à l'OIMF-FINMA, les sociétés nommées qui ne peuvent pas décider à leur libre appréciation comment exercer les droits de vote ne sont pas tenues de signaler lorsqu'elles atteignent ou franchissent vers le haut ou vers le bas les valeurs limites. Étant donné que les actionnaires sont tenus d'informer la société et la SIX Swiss Exchange uniquement lorsque leur part des droits de vote atteint, franchit vers le bas ou vers le haut l'une des limites mentionnées ci-dessus, la quote-part actuelle des actionnaires importants peut à tout moment différer de celle indiquée au moment de leur dernière déclaration.

Les annonces de participation peuvent être consultées sur le site Internet suivant de la SIX Exchange Regulation, à l'adresse <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>.

Au cours de l'exercice 2021, aucune participation au sens de l'art. 120 LIMF n'a été déclarée à Swisscom. En août 2017, la société BlackRock, Inc., New York, avait annoncé détenir une participation de 3,44% des droits de vote

dans Swisscom SA. Selon le registre des actions de Swisscom, au 31 décembre 2021, Chase Nominees Ltd., London disposait de 4,02% des droits de vote de Swisscom SA.

Au 31 décembre 2021, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire une part (inchangée par rapport à l'année précédente) de 50,95% des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société. Le Conseil fédéral définit, pour une durée de quatre ans, les objectifs que la Confédération doit atteindre en tant qu'actionnaire principal de l'entreprise. Trois fois par an en général, les départements compétents (à savoir le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication – DETEC – et le Département fédéral des finances – DFF) mènent, sous la houlette de la Cheffe du DETEC, des entretiens avec le Président du Conseil d'administration, le CEO et le représentant de la Confédération. Au cours de ces entretiens, les participants dressent le bilan de la réalisation des objectifs. Après la clôture de l'exercice, le Conseil fédéral évalue la réalisation des objectifs.

© Voir sous www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021

© Voir sous www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

2.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

3 Structure du capital

3.1 Capital

Le capital-actions de Swisscom SA est resté inchangé depuis 2009, à CHF 51 801 943. Il n'existe ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé. Des informations sur le capital figurent dans les comptes annuels de Swisscom SA.

▢ Voir rapport page 184

3.2 Actions, bons de participation et bons de jouissance

Toutes les actions émises par Swisscom SA sont des actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1, qui donnent droit à une voix chacune. Toutefois, les actionnaires ne peuvent exercer leur droit de vote que s'ils sont inscrits au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaires avec droit de vote. Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs à la SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération suisse. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent cependant pas prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Les titulaires d'ADR détiennent les droits spécifiés dans le Deposit Agreement (notamment le droit d'émettre des instructions concernant l'exercice du droit de vote et le droit au dividende). Agissant comme dépositaire des ADR, la Bank of New York Mellon Corporation est inscrite au registre des actions en qualité d'actionnaire. Par conséquent, tout détenteur d'ADR ne peut pas directement faire valoir ou exercer ses droits d'actionnaire. C'est la Bank of New York Mellon Corporation qui exerce les droits de vote conformément aux instructions reçues de la part des détenteurs d'ADR. À défaut d'instructions, les droits de vote ne sont pas exercés.

Swisscom SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Des informations complémentaires sur les actions figurent au chiffre 7 «Droits de participation des actionnaires» ainsi que dans le rapport annuel.

▢ Voir rapport page 92

▢ Voir rapport page 64

3.3 Restrictions de transmissibilité des actions et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et le droit de vote des titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts ne fait l'objet d'aucune restriction. Selon le chiffre 3.5.1 des statuts, le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, il disposerait au total de plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. Les autres dispositions statutaires relatives aux actions nominatives liées sont détaillées au chiffre 7.1 «Restrictions et représentations du droit de vote» du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

▢ Voir rapport page 92

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le négoce des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu du chiffre 3.6 des statuts, autoriser les fiduciaires et les «nominees», aux termes d'un règlement ou d'un accord, à inscrire des actions nominatives avec droit de vote dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et les «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à une autorité de surveillance du marché financier ou bancaire ou, à défaut, offrir la garantie d'agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition statutaire peut être modifiée par une décision de l'Assemblée générale adoptée à la majorité absolue des voix valablement attribuées aux actions. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord par lequel le fiduciaire ou le «nominee» reconnaît le caractère contraignant des restrictions d'inscription et des obligations d'annoncer. Les fiduciaires et les «nominees» qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune, d'un contrat ou de toute autre manière, sont considérés comme un seul actionnaire (fiduciaire ou «nominee»).

3.4 Emprunts convertibles, emprunts obligataires et options

Swisscom n'a aucun emprunt convertible en circulation. Des explications concernant les emprunts obligataires figurent dans la note 2.2 jointe aux comptes consolidés.

▢ Voir rapport pages 128-131

Swisscom n'attribue pas d'options sur les actions nominatives de Swisscom SA à ses collaborateurs.



4 Conseil d'administration

4.1 Membres du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 31 mars 2021, le président du Conseil d'administration, Hansueli Loosli, a quitté cet organe à l'issue de la durée de mandat maximale de douze ans prévue par les statuts. Des informations sur sa personne figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2020. L'Assemblée générale a élu à la présidence Michael Rechstei-

ner, membre du Conseil d'administration, et Guus Dekkers comme nouveau membre du Conseil d'administration.

© Voir sous www.swisscom.ch/rapport2020

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration se compose des membres non exécutifs ci-après:

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à l'AG
Michael Rechsteiner ¹	Suisse	1963	Président	2019
Roland Abt	Suisse	1957	Membre	2016
Alain Carrupt	Suisse	1955	Membre, représentant du personnel	2016
Guus Dekkers ²	Pays-Bas	1965	Membre	2021
Frank Esser	Allemagne	1958	Vice-président	2014
Barbara Frei	Suisse	1970	Membre	2012
Sandra Lathion-Zweifel	Suisse	1976	Membre, représentante du personnel	2019
Anna Mossberg	Suède	1972	Membre	2018
Renzo Simoni ³	Suisse	1961	Membre, représentant de la Confédération	2017

¹ Président depuis le 31 mars 2021.

² Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

³ Désigné par la Confédération suisse.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Conformément aux statuts, aucun membre du Conseil d'administration ne peut

détenir plus de trois mandats supplémentaires dans des entreprises cotées en Bourse et plus de dix mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse. Ils ne peuvent pas exercer au total plus de dix mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre du Conseil d'administration exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupe-

ments d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Le nombre de mandats exercés sur ordre de Swisscom est limité à dix, les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel sont limités à sept. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats et de l'informer immédiatement de tout changement intervenu dans leur environnement professionnel. Si le président est concerné, il consulte ou en informe le vice-président. Le président ou le vice-président communiquent alors ces changements et de potentiels conflits d'intérêts au Conseil d'administration. Une fois par an, le Conseil d'administration est sensibilisé à la question des liens d'intérêts à l'occasion d'une formation interne portant sur la législation boursière. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts. Un membre du Conseil d'administration dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats au sein de sociétés cotées en Bourse pendant une période transitoire de six mois jusqu'à la remise d'un mandat à l'échéance de celui-ci.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'organiser toutes leurs activités personnelles et commerciales de sorte à éviter autant que possible les conflits d'intérêts et d'engager les mesures nécessaires à cet effet. Si, néanmoins, un conflit d'intérêts devait apparaître, le membre concerné est tenu d'en informer immédiatement le président du Conseil d'administration ou, s'il s'agit du président, le vice-président du Conseil d'administration. Les membres de la Direction du groupe et le président doivent se récuser lorsque des affaires traitées entrent en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales dont ils sont proches.



Michael Rechsteiner

Master of Science en génie mécanique, EPF Zurich; Master of Business Administration, Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

1990–2000 différents postes chez ABB Kraftwerke AG, en dernier General Manager pour ABB Power Generation Asia, Kuala Lumpur, Malaisie; 2000–2002 directeur des installations centrales électriques, vice-président Project Execution, Alstom Power; 2003–2007 Chief Operating Officer, Sultex; 2007–2015 différents postes chez Alstom Power, en dernier CEO et Senior Vice President Power Service; 2015-2017 General Electric (GE) Officer et Vice President Global Product Lines de GE Power Services; avril 2017–mars 2021 responsable des affaires pour GE Power Services Europe et CEO GE Gas Power Europe; depuis avril 2021 consultant externe pour General Electric (Switzerland) GmbH; depuis mars 2021 président du Conseil d'administration de Swisscom SA

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Jusqu'en mars 2021 Directeur, General Electric (Switzerland) GmbH, Baden, Suisse; jusqu'à janvier 2021, Member of Supervisory Board, GE Power Sp. z o.o., Varsovie

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel

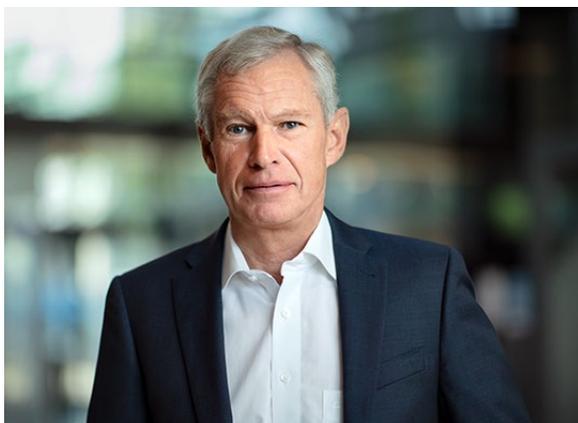
Membre du conseil de fondation de la caisse de pension de General Electric Suisse

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du comité et du comité directeur d'économie-suisse depuis septembre 2021

Autres activités importantes

Membre du conseil de Swissmem jusqu'en avril 2021



Roland Abt
Dr ès sc. éco. HSG

Parcours professionnel

1985–1987 responsable des finances d'un groupe de sociétés dans le domaine informatique et immobilier; 1987–1996 groupe Eternit (devenu le groupe Nueva); 1987–1991 responsable du controlling, 1991–1993 directeur Industrias Plycem, Venezuela, 1993–1996 responsable de la division Activités fibrociment; 1996–2016 groupe Georg Fischer: 1996–1997 directeur financier de Georg Fischer Piping Systems, 1997–2004 directeur financier du groupe Agie Charmilles (aujourd'hui Georg Fischer Machining Solutions), 2004–2016 directeur financier de Georg Fischer SA et membre de la direction du groupe

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Bystronic AG (précédemment Conzzeta SA), Zurich

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Mandats pour Aargau Verkehr AG (AVA), Aarau: président du conseil d'administration de Aargau Verkehr AG, président du Conseil d'administration de Limmt Bus AG; autres mandats: président du conseil d'administration de Eisenbergwerk Gonzen AG, Sargans; membre du conseil d'administration de Raiffeisenbank Zufikon

Mandats dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que des fondations de prévoyance en faveur du personnel

Président du conseil de fondation de l'institution de prévoyance de Conzzeta, Zurich

Autres activités importantes

–



Alain Carrupt
Maturité fédérale, option économie

Parcours professionnel

1978–1994 Entreprise des PTT, en dernier lieu comme chef de service administratif, direction des télécommunications, Sion; 1994–2000 Union PTT, secrétaire central, secteur Télécommunication; 2000–2010 Syndicat Communication: 2000–2002 secrétaire général adjoint et chef du personnel, 2003–2008 vice-président, 2008–2010 président; 2011–2016 Syndicat syndicom: 2011–2013 co-président, 2013–février 2016 président

Mandats

–

Autres activités importantes

Président de l'association Opération Boule à Zéro, Belfaux



Guus Dekkers

Master en sciences informatiques de la Radboud University Nijmegen, Master en Business Administration, Rotterdam School of Management

Parcours professionnel

1990–2001 diverses fonctions dans le domaine de l'optimisation des processus, Volkswagen AG, Wolfsburg; 2002–2005 responsable Information Technology Europe & International et vice-président Johnson Controls Automotive; 2005–2007 Chief Information Officer et vice-président Siemens VDO Automotive AG, Allemagne; 2008–2016 Chief Information Officer Groupe Airbus, France; depuis avril 2018 Chief Technology Officer Tesco PLC, Londres

Mandats

–

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board de l'Institut Fraunhofer pour les technologies sécurisées de l'information, Darmstadt; membre de l'Advisory Board du centre national de recherche en cybersécurité, Darmstadt



Frank Esser

Diplôme d'employé de commerce, Dr ès sc. pol.

Parcours professionnel

1988–2000 Mannesmann Deutschland, à partir de 1996 membre de la direction de Mannesmann Eurokom; 2000–2012 Société Française du Radiotéléphone (SFR); 2000–2002 Chief Operating Officer (COO), 2002–2012 CEO, à ce poste de 2005 à 2012 également membre du directoire de Vivendi Group

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Président du conseil d'administration de SES SA, Luxembourg

Autres activités importantes

–



Barbara Frei

Diplôme d'ingénieure machines, EPF;
Dr ès sc. tech., EPF Zurich;
Master of Business Administration, IMD Lausanne

Parcours professionnel

1998–2016 diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB, dont notamment: 2008–2010 ABB s.r.o., Prague, Country Manager; 2010–2013 ABB S.p.A., Sesto San Giovanni (Italie), Country Manager et Region Manager Mediterranean; 2013–2015 Drives and Control Unit, Managing Director; 2016 direction des revues du portefeuille stratégique de la division Power Grids; depuis décembre 2016 Schneider Electric, Paris: présidente de la direction de Schneider Electric GmbH, Allemagne et, parallèlement à cette fonction, Zone President Allemagne jusqu'en juin 2017, puis Zone President Allemagne, Autriche et Suisse de juillet 2017 à décembre 2018; janvier 2019–avril 2021 Executive Vice President Europe Operations; depuis mai 2021 Executive Vice President Industrial Automation

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Swiss Prime Site, Olten

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Mandats au sein du groupe Schneider Electric: jusqu'à juillet 2021, présidente du conseil d'administration de Schneider Nordic Baltic A/S; jusqu'à juillet 2021 membre du conseil d'administration de Schneider Electric Industries SAS, Rueil Malmaison

Autres activités importantes

–



Sandra Lathion-Zweifel

Lic. en droit et avocate;
Master of Laws de l'Université de Zurich
et de Columbia University, New York;
licence de négociateur de SIX Swiss Exchange

Parcours professionnel

2005–2010 avocate Mergers & Acquisition, cabinet d'avocats Lenz & Staehelin, Zurich; 2010–2014 responsable du secteur Produits financiers Legal & Compliance, Credit Suisse SA, Zurich; 2014–2018 responsable d'unité au sein de la division Asset Management, Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA); 2018–2019 Counsel Banking & Finance, cabinet d'avocats Lenz & Staehelin, Genève

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Jusqu'à décembre 2021, membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Depuis décembre 2021, membre du conseil d'administration de Raiffeisen Suisse Société coopérative, Saint-Gall

Autres activités importantes

Membre de l'Advisory Board de Capital Markets and Technology Association, Genève; depuis mars 2021, membre du comité de swissVR, Rotkreuz



Anna Mossberg

**Executive MBA for Growing Companies
Stanford Business School, Palo Alto;
Master of Science, Industrial Engineering
et Management, Luleå University of Technology**

Parcours professionnel

1996–2010 Telia: divers postes, dont ceux de Vice President and Head of Business & Product Management, Head of Internet, Consumer Segment, Director Data Services, Product & Services; 2010 Bahnhof AB, CEO; 2011 Stanley Securities AB, Senior Advisor; 2012–2014 Deutsche Telekom, Senior Vice President Strategy and Portfolio Management; 2015–mars 2018 Google Ltd., Suède, membre de l'équipe de management; mars 2021–février 2022 Managing Director Silo AI, Suède

Mandats dans des entreprises cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Swedbank AB, Stockholm; jusqu'en avril 2022, membre du conseil d'administration de Schibsted ASA, Oslo; membre du conseil d'administration d'Orkla ASA, Oslo; depuis juillet 2021, membre du conseil d'administration de Bygghälsa AB, Stockholm (cotée en bourse depuis le 15 octobre 2021)

Autres activités importantes

–



Renzo Simoni

Dr ès sc. tech., ingénieur en génie civil EPF

Parcours professionnel

1985–1989 collaborateur spécialisé dans le bâtiment et le génie civil du Groupe Gruner; 1989–1995 collaborateur scientifique EPF Zurich; 1995–1998 chargé de cours EPF Zurich (à titre accessoire); 1995–2002 activité de conseil des maîtres d'ouvrage du génie civil pour Ernst Basler und Partner AG; 2002–2006 membre de la direction de Helbling Beratung und Bauplanung AG, en dernier en tant que co-directeur; 2007–2017 président de la direction d'AlpTransit Gotthard SA

Mandats dans des entreprises non cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Gruner SA, Bâle; membre du conseil d'administration de Rhätische Bahn AG, Coire; président du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich; président de Verkehrsbetriebe Luzern AG, Lucerne

Autres activités importantes

–

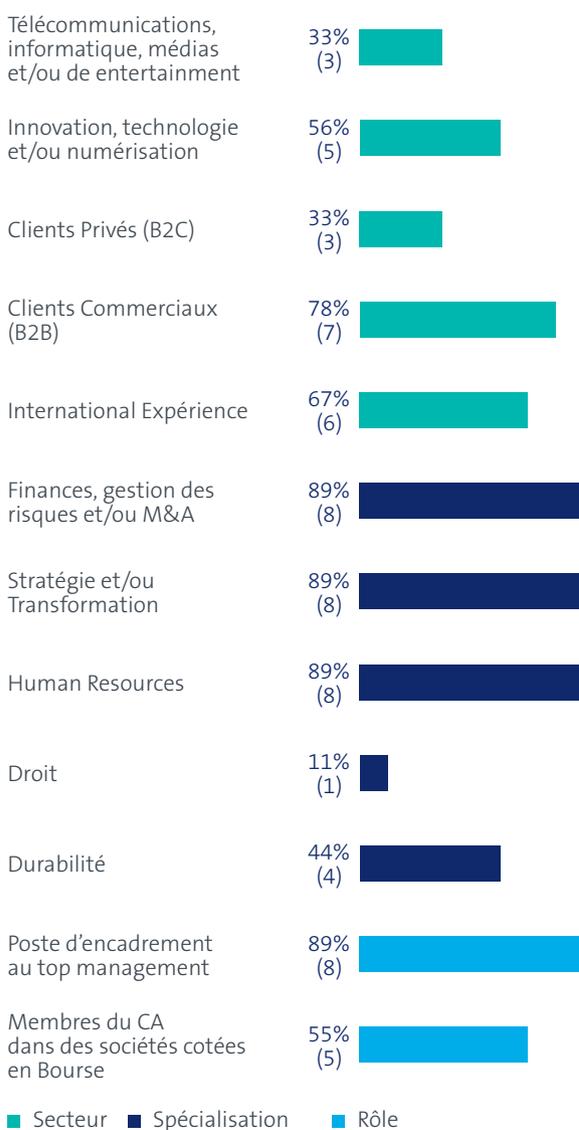
4.3 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration passe régulièrement en revue la composition de cet organe et planifie annuellement l'attribution des fonctions des comités. Le Conseil d'administration est composé de personnalités disposant de vastes connaissances dans les domaines clés et d'une solide expérience professionnelle.

Les graphiques ci-après présentent la composition du Conseil d'administration en ce qui concerne les compétences, la durée du mandat et le genre.

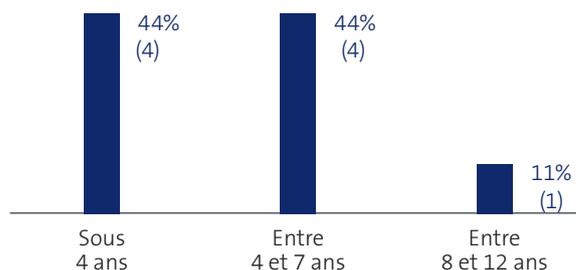
Conseil d'administration par carrière, expérience, compétences et connaissances

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2021



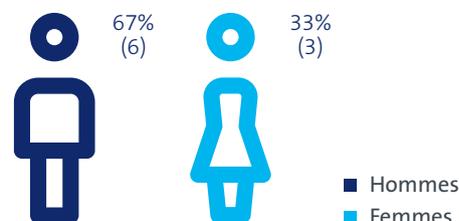
Conseil d'administration par durée du mandat

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2021



Conseil d'administration par genre

En % et (nombre de membres) au 31 décembre 2021



Le Conseil d'administration de Swisscom SA satisfait d'ores et déjà aux exigences du droit suisse des entreprises en matière de parité hommes/femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse.

4.4 Indépendance

Pour déterminer l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration applique les critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Sont considérés comme indépendants les membres du Conseil d'administration n'ayant jamais exercé de fonctions exécutives, n'ayant jamais fait partie de la Direction ou l'ayant quittée depuis trois ans au moins et n'entretenant aucune relation d'affaires avec la société ou des relations d'affaires relativement peu importantes. La durée de mandat d'un membre du Conseil d'administration n'est pas un critère permettant d'évaluer son indépendance. Aucun membre du Conseil d'administration n'assume de fonctions exécutives au sein du groupe Swisscom ou n'en a assumé au cours des trois derniers exercices. Les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de rela-

tions d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération suisse, représentée au sein du Conseil d'administration par Renzo Simoni, détient la majorité du capital et des voix de Swisscom. La Confédération et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

▢ Voir rapport page 172

4.5 Élection et durée du mandat

Conformément aux statuts de Swisscom SA, le Conseil d'administration compte entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Selon ces mêmes statuts, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, il ne délègue qu'un seul représentant. La LET prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que cet organe doit inclure deux représentants du personnel et que le personnel a le droit de proposer des représentants. La nomination du représentant du personnel Alain Carrupt a été proposée par le syndicat syndicom et celle de la représentante du personnel Sandra Lathion-Zweifel par l'association du personnel transfair. À l'instar des autres membres du Conseil d'administration hormis le représentant de la Confédération, les représentants du personnel sont élus par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale élit les membres et le président du Conseil d'administration ainsi que les membres du comité Rémunération pour une durée d'un an. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible. Si la fonction de président est vacante ou si le nombre de membres du comité Rémunération devient inférieur au nombre minimal de trois membres, le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale suivante, un président ainsi que le ou les membres qui manquent au comité Rémunération. Pour le reste, le Conseil d'administration se constitue lui-même. La durée de mandat maximale des membres élus par l'Assemblée générale s'élève en général à douze ans au total. Cette disposition flexible permet aux actionnaires de prolonger exceptionnellement la durée de mandat maximale en cas de circonstances particulières. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, les membres quittent le Conseil d'administration à la date de l'Assemblée générale ordinaire suivante. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral.

4.6 Planification de la relève

Le Conseil d'administration examine régulièrement si les qualifications, les aptitudes et les expériences de ses membres répondent encore à ses besoins et à ses exigences. Il lance suffisamment tôt la procédure de sélection d'éventuels nouveaux membres, afin de s'assurer qu'à l'avenir il dispose des compétences requises, présente une grande diversité et soit renouvelé. Pour ce faire, il définit un profil d'exigences spécifique avec les qualifications, les aptitudes et les expériences requises à l'intention du comité ad hoc Nomination compétent. S'appuyant sur ce profil, le comité évalue les candidates et candidats potentiels et communique au Conseil d'administration ses recommandations pour l'élection de nouveaux administrateurs par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration soumet ensuite une proposition de vote à l'Assemblée générale.

4.7 Perfectionnement et formation continue

Le Conseil d'administration attache de l'importance à la formation et au développement continu de l'organe et de ses membres. Le Conseil d'administration et ses différents comités évaluent leur performance et leur efficacité en général une fois par an, en décembre ou en janvier sur la base d'un questionnaire soumis à l'avance. L'autoévaluation porte à la fois sur le travail de l'organe et sur la prestation du président ou du vice-président. L'évaluation s'intéresse à la composition, à l'organisation et aux procédures de travail de l'organe, aux responsabilités définies par le Règlement d'organisation ainsi qu'aux thèmes clés et objectifs de l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration et les différents comités discutent ensuite en séance des résultats de l'évaluation et fixent des objectifs et des mesures pour l'année suivante ou pour l'année en cours. Le président mène en outre avec chaque membre un entretien annuel personnel, durant lequel les possibilités de développement sont évoquées.

Une formation continue obligatoire d'une journée est organisée une fois par an, les deux dernières fois en janvier 2021 et 2022. Au moins quatre fois par an, les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs la possibilité, lors des «Company Experience Days», de se familiariser avec les défis qui attendent les divisions du groupe, les divisions opérationnelles et les filiales. La plupart d'entre eux saisissent régulièrement ces opportunités. Enfin, les membres du Conseil d'administration prennent part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres du groupe Swisscom. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont initiés à leurs fonctions de manière ciblée. La conduite du groupe, l'activité et les enjeux opérationnels du moment leur sont exposés lors d'une journée d'introduction. Ils sont en

autre informés en détail des défis liés à la filiale italienne Fastweb S.p.A. et suivent des formations liées à leurs tâches.

4.8 Président du Conseil d'administration

Ayant atteint la durée de mandat maximale de douze ans prévue par les statuts, Hansueli Loosli a quitté la présidence du Conseil d'administration le 31 mars 2021. L'Assemblée générale a élu Michael Rechsteiner pour lui succéder. Les fonctions et les attributions du président sont fixées dans le Règlement d'organisation. En cas d'empêchement du président ou en présence d'un éventuel conflit d'intérêts, c'est le vice-président, Frank Esser, qui les assume.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

4.9 Organisation interne et mode de fonctionnement

Le Conseil d'administration est chargé de la conduite financière et stratégique de Swisscom et de la surveillance de la gestion des affaires. Il prend les décisions en tant qu'organe suprême, pour autant que la loi ne confère pas cette compétence à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit en général une fois par mois (sauf en juillet et en novembre), pour une séance d'un ou deux jours, ou davantage si la marche des affaires l'exige (réunions ad hoc), sur convocation du président ou du vice-président en cas d'empêchement du président. Le président établit l'ordre du jour des séances, mais tous les membres peuvent également proposer d'y inscrire des points supplémentaires. Une dizaine de jours avant les séances, les membres du Conseil d'administration en reçoivent l'ordre du jour et

des documents complémentaires afin de pouvoir s'y préparer. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent toujours aux séances du Conseil d'administration. Lors de chaque séance, le président, le CEO et le Chief Personnel Officer rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises. Pour veiller à la présentation de rapports circonstanciés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter aux séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts internes et externes à l'entreprise. En concertation avec le Conseil d'administration et en raison des pannes de réseau survenues en juillet 2021, le CEO a commandité un audit de suivi externe portant sur les audits réalisés après les dérangements survenus l'année précédente sur le réseau.

Les tâches, les attributions et les méthodes de travail du Conseil d'administration de même que l'attitude à adopter en cas de conflits d'intérêts sont définies dans le Règlement d'organisation ainsi que dans les règlements des comités permanents.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2021. En raison des mesures décidées par les autorités dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration a tenu certaines réunions par visioconférence. Les membres ont été invités à participer à certaines réunions par visioconférence.

	Séances	Séances ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	13	2	1
Durée médiane (en h.)	07:21	02:10	–
Participation:			
Michael Rechsteiner, président ¹	13	2	1
Hansueli Loosli, président ²	3	2	1
Roland Abt	13	2	1
Alain Carrupt	13	2	1
Guus Dekkers ³	10	2	1
Frank Esser, vice-président	13	2	1
Barbara Frei	13	2	1
Sandra Lathion-Zweifel	13	2	1
Anna Mossberg	12	2	1
Renzo Simoni	13	2	1

¹ Président depuis le 31 mars 2021.

² A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

³ Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

4.10 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a délégué certaines attributions à des comités. Au 31 décembre 2021, les comités permanents du Conseil d'administration de Swisscom SA se composent comme suit:



1 Jusqu' à la fin de l'année 2021 nommé Comité Révision

2 Président(e) du comité du Conseil d'administration

3 Sans droit de vote

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Finances, Révision & ESG Reporting et Rémunération et du comité ad hoc Nomination. Conformément aux règlements respectifs, les comités se composent de trois à six membres. En principe, chaque administrateur siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents. La présidence des comités permanents est toutefois exercée par d'autres membres du Conseil d'administration. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision & ESG Reporting. Sur demande, les autres membres du Conseil d'administration reçoivent également les procès-verbaux du comité Rémunération et du comité Nomination.

Comité Finances

Le comité Finances prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives aux transactions. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche également à titre préliminaire sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser et travaille de façon approfondie sur certains sujets d'actualité. Le comité Finances détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing. Ses activités et compétences sont décrites en détail dans le Règlement du comité Finances.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le comité Finances se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre, pour une séance d'une demi-journée. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent toujours à ses séances. En 2021, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des filiales stratégiques du groupe ou des responsables de projets ont participé aux séances, selon l'ordre du jour. Au cours de l'exercice, le comité Finances n'a fait appel à aucun conseiller externe.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2021. En raison des mesures décidées par les autorités dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le

comité a tenu ses réunions par visioconférence. Les membres ont été invités à participer à certaines réunions par visioconférence.

	Réunions	Séances ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	5	–	–
Durée médiane (en h.)	03:40	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	5	–	–
Alain Carrupt	5	–	–
Guus Dekkers ^{1,2}	4	–	–
Anna Mossberg	5	–	–
Michael Rechsteiner	5	–	–
Hansueli Loosli ³	1	–	–

1 Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

2 Membre au comité depuis le 31 mars 2021.

3 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

Comité Révision & ESG Reporting

Le comité Révision & ESG Reporting traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière, la stratégie fiscale et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne), de la protection des données, de la Security et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il s'occupe en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution). En 2021, le comité a en outre étudié attentivement le reporting dans le domaine ESG (Environment, Social et Governance). Le comité Révision & ESG Reporting, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités et compétences sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision & ESG Reporting.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le comité Révision & ESG Reporting se compose de quatre administrateurs indépendants. Le président du comité est un expert financier, la majorité des membres du comité étant expérimentés dans le domaine des finances et de la comptabilité. Le comité Révision & ESG Reporting se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre ainsi qu'en décembre. Les réunions durent généralement de trois à six heures. Sont toujours présents aux séances le CEO, le CFO, le responsable de Group Strategy & Board Services, le responsable d'Accounting, le responsable d'Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. En 2021, le Conseil d'administration y a invité d'autres membres de la Direction du groupe et représentants du management de Swisscom en fonction de l'ordre du jour. Le comité Révision & ESG Reporting est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux. Au cours de l'exercice sous revue, le comité a fait appel à des conseillers externes lors d'une réunion.

Parallèlement aux réunions, le président du comité travaille en étroite collaboration avec les responsables de l'audit interne et de l'Accounting ainsi qu'avec les représentants de l'audit externe de Swisscom. Par ailleurs, une fois par an, il rencontre avec certains membres du comité Révision & ESG Reporting les responsables interne et externe de Fastweb pour résoudre les problèmes rencontrés par la filiale italienne.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire du comité Révision & ESG Reporting en 2021. En raison des mesures administratives prises dans le cadre de la pandémie de Covid-19,

le comité a tenu une réunion en visioconférence. Les membres ont été invités à participer à une réunion par visioconférence.

	Réunions	Séances ad hoc	Décisions prises par circulaire
Total	6	–	–
Durée médiane (en h.)	04:25	–	–
Participation:			
Roland Abt, président ¹	6	–	–
Sandra Lathion-Zweifel	6	–	–
Renzo Simoni	6	–	–
Michael Rechsteiner ²	5	–	–
Hansueli Loosli ^{1,3}	1	–	–

1 Expert financier.

2 Membre au comité depuis le 31 mars 2021.

3 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

□ Voir rapport page 97

Comité Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie au cas par cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique énumérant les qualifications et expériences requises et défini par le Conseil d'administration. Il soumet ensuite à ce dernier des candidats appropriés mais ne dispose d'aucune compétence décisionnelle à cet égard. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. Le comité Nomination se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent. Lors de l'exercice 2021, le comité Nomination composé de Michael Rechsteiner (Présidence), Frank Esser, Barbara Frei et Anna Mossberg, s'est réuni à quatre reprises. Les réunions ont duré en moyenne 1 heure et 45 minutes et tous les membres y ont pris part.

Modifications au 1^{er} janvier 2022

En 2021, le Conseil d'administration a revu la gouvernance en matière de Corporate Responsibility. Le Conseil d'administration assume, depuis 2022, la responsabilité générale pour les questions d'ESG (Environnemental, Social et Gouvernance), approuve la stratégie en matière de développement durable, qui fait partie de la stratégie d'entreprise, et en vérifie le respect. Le comité Révision & ESG Reporting joue un rôle prépondérant dans l'éta-

blissement du rapport de développement durable. C'est la raison pour laquelle le comité Révision a été renommé «comité Révision et ESG Reporting» au 1^{er} janvier 2022. La nouvelle gouvernance ESG est décrite en détail dans le rapport de développement durable.

🔗 Voir sous www.swisscom.ch/cr-report2021

4.11 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion. Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité, y compris la stratégie fiscale. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise, se propose d'atteindre et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans conformément à la LET.

🔗 Voir sous www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021

🔗 Voir sous www.swisscom.ch/objectifs_2022-2025

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 mio. ou encore les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 mio. Le Règlement d'organisation et son annexe 2 Règlement

sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions).

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

4.12 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an au moins, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions, opérationnelles ou du groupe, pour obtenir des informations approfondies sur des thèmes d'actualité.

Lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO informe ce dernier en détail sur la marche des affaires, les projets et événements importants ainsi que les mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et des secteurs. Il dispose en outre chaque trimestre d'un rapport sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Enfin, il obtient une projection de l'évolution opérationnelle et financière pour l'exercice en cours. Le management reporting est établi selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Il englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour la gestion et le contrôle. Le Conseil d'administration est informé en continu et sans délai par écrit de tout autre thème d'actualité ou d'une importance centrale. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à tout moment des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit) et d'obtenir des informations complètes à ce sujet au moins une fois par an.

Gestion des risques

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de préserver la valeur de l'entreprise en appliquant une gestion des risques à l'ensemble du groupe. Une culture

d'entreprise favorisant une gestion responsable des risques doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion des risques à l'échelle du groupe, lequel se fonde sur la norme ISO 31000 et prend en considération les événements internes et externes. Swisscom veille à l'établissement de rapports complets et adaptés aux échelons hiérarchiques ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation appropriée. L'objectif étant une identification, une évaluation et un traitement précoces des risques majeurs et des principales opportunités, l'unité d'organisation centrale chargée de la gestion des risques, subordonnée au CFO et à la division Controlling, travaille en étroite collaboration avec le service de controlling, le service stratégique, d'autres fonctions d'assurance et des unités opérationnelles. Le système de gestion des risques est vérifié périodiquement par un auditeur externe. Swisscom évalue les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur incidence quantitative et qualitative s'ils se réalisent. Elle gère ces risques en s'appuyant sur une stratégie de risque qui met en relation leur impact avec les principaux indicateurs. Swisscom procède à un contrôle et à une mise à jour trimestriels de son profil de risques. Le comité Révision & ESG Reporting et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre sur les risques dans un rapport. En avril et en décembre, ils sont renseignés de manière détaillée sur les principaux risques, leurs incidences possibles et sur les mesures. En cas d'urgence, le président du comité Révision & ESG Reporting est averti immédiatement de nouveaux risques importants. Les facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques.

□ Voir rapport page 66

Système de contrôle interne du rapport financier

Le système de contrôle interne (SCI) garantit, avec une assurance raisonnable, la fiabilité du rapport financier. Il doit permettre de prévenir, de déceler et de corriger des erreurs significatives dans les comptes consolidés, dans les comptes annuels des sociétés du groupe et dans le rapport de rémunération. Le SCI englobe les éléments constitutifs de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques liés à la présentation des comptes, les activités de contrôle, la surveillance des contrôles ainsi que l'information et la communication. L'unité Accounting subordonnée au CFO contrôle et surveille le SCI. L'unité Internal Audit vérifie périodiquement l'existence et l'efficacité du SCI. Si des lacunes importantes sont décelées dans le SCI à cette occasion, elles sont signalées et complétées par des mesures correctives dans le rapport d'état adressé deux fois par an au comité Révision & ESG Reporting et une fois par an au Conseil d'administration. Lorsque des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques selon le SCI, le président du comité Révision & ESG Reporting en est immédiatement

informé. La correction des lacunes à l'aide des mesures citées fait l'objet d'une surveillance par l'unité Accounting. Le comité Révision & ESG Reporting évalue le bon fonctionnement du SCI sur la base des rapports périodiques qui lui sont remis.

Compliance Management

En veillant au respect de la conformité à l'échelle du groupe, le Conseil d'administration entend protéger le groupe Swisscom, ses organes et ses collaborateurs contre des sanctions juridiques, pertes financières et atteintes à la réputation. Une culture d'entreprise qui incite au respect des prescriptions doit contribuer à atteindre l'objectif fixé. Les principes applicables sont inscrits dans le code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion de la conformité à l'échelle du groupe. Dans le cadre de ce système, l'unité Group Compliance identifie chaque année, sur la base des risques, les domaines juridiques qu'il convient de surveiller au moyen du système central. Les activités des sociétés du groupe relevant de ces domaines juridiques sont vérifiées périodiquement et de manière proactive afin de déceler les risques suffisamment tôt et de définir les mesures requises. Les mesures élaborées sont communiquées aux collaborateurs concernés et leur mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance. Subordonnées à Group Compliance, les fonctions Compliance décentralisées surveillent en toute autonomie le respect des règles dans les domaines juridiques relevant de leur compétence. Group Compliance vérifie une fois par an le bien-fondé et l'efficacité du système. Dans certains domaines, des auditeurs externes procèdent au contrôle annuel des mesures prises (intermédiation financière, selon la loi sur le blanchiment d'argent). Group Compliance établit un rapport annuel sur l'activité et l'évaluation des risques à l'intention du comité Révision & ESG Reporting et du Conseil d'administration. Si des changements importants se produisent dans l'évaluation des risques ou si des manquements graves sont constatés, le président du comité Révision & ESG Reporting en est immédiatement informé.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Révision interne

La révision interne est assurée, à l'échelle du groupe, par la division Internal Audit, qui assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision & ESG Reporting dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Internal Audit soutient en outre la direction en lui signalant les possibilités d'amélioration des processus métiers et des fonctions d'assurance. L'unité documente aussi les résultats des révisions et surveille par ailleurs la mise en œuvre des mesures prises.

Chargée à l'échelle du groupe de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession, l'unité dispose d'un très haut degré d'indépendance. Directement subordonnée au président du Conseil d'administration, elle rend compte de ses activités au comité Révision & ESG Reporting. Sur le plan administratif, Internal Audit rapporte au responsable de Group Strategy & Board Services.

Internal Audit privilégie une collaboration étroite et l'échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui bénéficie d'un accès illimité à ses rapports et documents d'audit. S'appuyant sur une analyse des risques et en étroite collaboration avec l'organe de révision, Internal Audit établit chaque année le plan de révision stratégique intégré, puis le présente au comité Révision & ESG Reporting pour approbation. Indépendamment de ces activités, le comité Révision & ESG Reporting peut demander la réalisation de contrôles spéciaux pour donner suite à des informations transmises via la plateforme de «whistleblowing» exploitée par Internal Audit. Cette procédure de notification approuvée par le comité Révision & ESG Reporting permet la communication anonyme d'irrégularités concernant l'information financière externe et le rapport financier à Internal Audit, qui se charge alors de leur traitement. Lors de ses séances, organisées au moins une fois par trimestre, le comité Révision & ESG Reporting est informé des résultats des audits, des alertes réceptionnées sur la plateforme de «whistleblowing» et de l'état d'avancement des mesures prévues. Le responsable de l'organe de révision interne a participé aux six séances du comité Révision & ESG Reporting en 2021. Il a présenté des résultats d'audits à une séance du Conseil d'administration.



5 Direction du groupe

5.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la direction se compose d'un ou de plusieurs membres qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Le Conseil d'administration a confié au CEO l'intégralité de la gestion des activités de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe. Les membres de la Direction du groupe sont nommés par le Conseil d'administration. Le 1^{er} février 2021, le Conseil d'administration a nommé Klementina Pejic responsable Human Resources (CPO) et membre de la Direction du groupe. Elle succède à Hans

Werner qui a quitté ses fonctions le 31 janvier 2021. Le 1^{er} mars 2021, le Conseil d'administration a confié à Eugen Stermetz la fonction de Chief Financial Officer (CFO), responsable Group Business Steering et membre de la Direction du groupe. L'ancien CFO, Mario Rossi, a quitté ses fonctions le 28 février 2021. Des informations complémentaires sur Hans Werner et Mario Rossi figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2020.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/rapport2020

▢ Voir rapport page 70

Le tableau ci-après présente la composition de la Direction du groupe au 31 décembre 2021.

Nom	Nationalité	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction à la Direction du groupe
Urs Schaeppi ¹	Suisse	1960	CEO Swisscom SA	Mars 2006
Eugen Stermetz	Autriche	1972	CFO Swisscom SA	Mars 2021
Klementina Pejic	Allemagne	1974	CPO Swisscom SA	Février 2020
Urs Lehner	Suisse	1968	Responsable Business Customers	Juin 2017
Christoph Aeschlimann	Suisse	1977	Responsable IT, Network & Infrastructure	Février 2019
Dirk Wierzbitzki	Allemagne	1965	Responsable Residential Customers	Janvier 2016

¹ CEO depuis novembre 2013.

5.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent sur leur formation et leur parcours professionnel ainsi que sur les mandats qu'ils exercent en dehors du groupe et les activités importantes de chacun d'eux. Conformément aux statuts, aucun membre de la Direction du groupe ne peut détenir plus d'un mandat supplémentaire dans une entreprise cotée en Bourse, ni plus de deux mandats supplémentaires dans des entreprises non cotées en Bourse. Ils ne peuvent pas exercer au total plus de deux mandats supplémentaires. Ne sont pas affectés par ces restrictions quantitatives les mandats qu'un membre du Conseil d'administration exerce sur ordre de Swisscom, de même que les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel. Le nombre de mandats exercés sur ordre de Swisscom est limité à dix, les mandats exercés dans des groupements d'intérêts, des associations d'utilité publique, des institutions et des fondations ainsi que dans des fondations de prévoyance en faveur du personnel sont limités à sept. Les membres de la Direction du groupe sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration avant d'accepter de nouveaux mandats et d'autres activités en dehors du groupe Swisscom. Les détails de cette réglementation sur les mandats externes, en particulier la définition du terme «mandat» ainsi que les autres mandats qui ne sont pas affectés par les restrictions quantitatives précédemment citées pour les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse, sont spécifiés au chiffre 8.3 des statuts. Aucun membre de la Direction du groupe ne dépasse les valeurs limites définies en matière de mandats. Les membres de la Direction du groupe exercent principalement leurs autres activités importantes sur ordre de Swisscom.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Les membres de la Direction du groupe sont tenus d'organiser toutes leurs activités personnelles et commerciales de sorte à éviter autant que possible les conflits d'intérêts et d'engager les mesures nécessaires à cet effet. Si un conflit d'intérêts devait néanmoins apparaître, le membre concerné doit en informer le CEO ou le président immédiatement. Les membres de la Direction du groupe sont tenus de se récuser lorsque des affaires traitées entrent en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales dont ils sont proches.



Urs Schaeppi

Diplôme d'ingénieur EPF, lic. ès sc. éco. HSG

Parcours professionnel

1994–1998 Fabrique de papier de Biberist, responsable d'exploitation; 1998–2006 Swisscom Mobile, responsable Commercial Business; 2006–2007 Swisscom Solutions SA, CEO; 2007–août 2013 Swisscom (Suisse) SA, responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises; depuis janvier 2013 responsable de Swisscom (Suisse) SA; 23 juillet au 6 novembre 2013 Swisscom SA, CEO par intérim, depuis le 7 novembre 2013 CEO et depuis mars 2006 membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du comité directeur de l'Association Suisse des Télécommunications (asut), Berne; membre du Foundation Board, International Institute for Management Development, Lausanne; membre du conseil de fondation de Swiss Entrepreneurs Foundation

Autres activités importantes

Membre du conseil d'administration de la Swiss-American Chamber of Commerce, Zurich; membre du directoire de Fibre optique Suisse, Berne; membre du conseil consultatif du département d'économie de l'Université de Zurich; membre du steering committee de digitalswitzerland, Zurich (auparavant Digital Zurich 2025); membre du conseil consultatif international de la ZHAW School of Management and Law, Winterthur



Eugen Stermetz

Lic. sc. éco. de l'Université de Saint-Gall;
Dr ès sc. soci. et sc. éco. de l'Université de sciences
économiques de Vienne

Parcours professionnel

1996–2000 The Boston Consulting Group, Munich et Vienne; 2001–2005 Chief Financial Officer, Comité financier, Igeneon AG, Vienne; 2006–2008 CFO et directeur F-star GmbH, Vienne; 2009–2011 CFO et membre de la direction SVOX AG, Zurich; depuis 2012 Swisscom SA: jusqu'en 2017 CFO Participations, 2017–2018 CFO Participations et Head of M&A, 2018–février 2021 Group Treasurer (Treasury, Insurance et M&A), depuis mars 2021 Chief Financial Officer (CFO) et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

Depuis mars 2021, vice-président du conseil de fondation de la caisse de pensions comPlan, Berne

Autres activités importantes

–



Klementina Pejic

Université des Sciences Appliquées, Dortmund;
École Supérieure des Sciences Économiques
et Commerciales ESSEC, Cergy-Pontoise,
International Business M. A.

Parcours professionnel

2001–2002 Watson Wyatt AG, Zurich, Consultant; 2003–2020 Clariant International AG: 2003–2004 Divisional HR Manager, 2005–2007 Global HR Business Partner, 2008–2009 Head Management Development Europe, 2009–2011 Head Global Talent Management, 2012–2013 Head Senior Management Development, 2014–2017 Head SMD & People Excellence, 2018–janvier 2021 Head Human Resources, depuis le 1^{er} février 2021, Swisscom SA, Chief Personnel Officer (CPO) et membre de la Direction du groupe

Mandats sur ordre de Swisscom

Depuis février 2021, membre du conseil de fondation de la caisse de pensions comPlan, Berne

Autres activités importantes

–



Urs Lehner
Ingénieur ETS en informatique, Executive MBA
en Business Engineering, Haute école de Saint-Gall

Parcours professionnel

1997–2013 groupe Trivadis: 2004–2008 en dernier lieu Solution Portfolio Manager, membre de la direction du groupe Trivadis, 2008–2011 Chief Operating Officer (COO) du groupe Trivadis, 2011–2013 membre du conseil d'administration de Trivadis Holding SA; juillet 2011–juin 2017 Swisscom (Suisse) SA: juillet 2011–décembre 2013 responsable Marketing & Sales Corporate Business, 2014–2015 responsable Marketing & Sales Enterprise Customers, 2016–juin 2017 responsable Sales & Services Enterprise Customers; depuis juin 2017 responsable Business Customers (appelée Enterprise Customers jusqu'en 2019) et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats

–

Autres activités importantes

Conseil consultatif de BKW Innovation GmbH, Berlin



Christoph Aeschlimann
Ingénieur diplômé en informatique EPFL;
MBA université McGill (Canada)

Parcours professionnel

2001–2004 Odyssey Asset Management Systems, Software Development Manager; 2006–2007 Zühlke Group, Business Unit Manager; 2007–2011 Odyssey Financial Technologies: 2007–2008 Area Services Manager, 2008–2011 Senior Account Manager EMEA; 2011–2012 BSB, Head of Switzerland et General Manager D-A-CH & CIS; 2012–2018 ERNI Group: 2012–2014 Business Area Manager, 2014–2017 Managing Director Suisse, 2017–2018 CEO; depuis février 2019 Swisscom SA, responsable de la division opérationnelle IT, Network & Infrastructure et membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats

–

Autres activités importantes

Membre du CIO Advisory Board de Dell; depuis janvier 2022 membre du Cisco Global Customer Advisory Board, San José



Dirk Wierzbitzki
Ingénieur diplômé en électrotechnique

Parcours professionnel

1994–2001 Mannesmann (aujourd'hui Vodafone Allemagne), divers postes de direction au sein du Product Management; 2001–2010 Vodafone Group: 2001–2003 Director Innovation Management, Vodafone Global Products and Services, 2003–2006 Director Terminals Commercial, 2006–2008 Director Consumer Internet Services and Platforms, 2008–2010 Director Communications Services; 2010–2015 Swisscom (Suisse) SA: membre de la direction Clients privés, 2010–2012 responsable Customer Experience Design Clients privés; 2013–2015 responsable Activité réseau fixe & TV Clients privés; depuis janvier 2016 Swisscom SA: jusqu'en 2019 responsable Products & Marketing et depuis 2020 responsable Residential Customers; depuis 2016 membre de la Direction du groupe Swisscom

Mandats sur ordre de Swisscom

Membre du conseil d'administration d'a de SoftAtHome, Paris

Autres activités importantes

–

5.3 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.

6 Rémunération, participations et prêts

Toutes les informations sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans le rapport de rémunération séparé.

▢ Voir rapport page 97

7 Droits de participation des actionnaires

7.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA comme actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtient au final plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Pour le calcul de la limite de pourcentage, la clause du groupe définie au chiffre 3.5.1 des statuts s'applique.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

La restriction des droits de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Par ailleurs, le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, reconnaître un acquéreur possédant plus de 5% de toutes les actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, notamment lorsque:

- l'acquisition d'actions résulte d'une fusion ou d'un regroupement d'entreprises;
- l'acquisition d'actions résulte d'un apport en nature ou de l'échange d'actions;
- il s'agit d'établir une collaboration durable ou une alliance stratégique par une participation.

Outre la limite de pourcentage du droit de vote, le Conseil d'administration peut refuser la reconnaissance et l'inscription comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote si, malgré la demande de la société, l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acquis les actions ou le droit d'usufruit les grevant en son propre nom et pour son propre compte. S'il omet de faire cette déclaration, l'acquéreur des actions est inscrit comme actionnaire sans droit de vote.

Le Conseil d'administration peut, après audition de la personne concernée, radier du registre des actions l'inscription comme actionnaire avec droit de vote s'il s'avère que celle-ci repose sur de fausses indications données par l'acquéreur, et inscrire ce dernier comme actionnaire sans droit de vote. L'acquéreur doit en être informé immédiatement.

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale. Une telle décision requiert la majorité absolue des voix valables exprimées.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration n'a reconnu aucun acquéreur détenant plus de 5% d'actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, n'a refusé aucune demande de reconnaissance ou d'inscription et n'a radié aucun actionnaire avec droit de vote du registre des actions en raison de fausses indications.

7.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix exprimées en bonne et due forme. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour les cas suivants:

- introduire des restrictions du droit de vote;
- convertir des actions nominatives en actions au porteur;
- apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

7.3 Convocation de l'Assemblée générale et inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours calendaires avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut aussi s'effectuer au moyen de lettres, recommandées ou non, envoyées à tous les titulaires d'actions nominatives. Un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 10%

du capital-actions peuvent demander par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en indiquant l'objet à porter à l'ordre du jour ainsi que leur proposition et, en cas d'élections, les noms des candidats proposés.

Il incombe au Conseil d'administration d'établir l'ordre du jour. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 mille peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet à porter à l'ordre du jour et la proposition (chiffre 5.4.3 des statuts).

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

7.4 Représentations à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire avec droit de vote ou par le représentant indépendant élu par l'Assemblée générale. Le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwältin & Zurich est élu comme représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale en mars 2022. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par des personnes ayant droit de signature; les mineurs et les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, même si celui-ci n'est pas actionnaire.

La procuration peut être donnée par écrit ou par voie électronique via le portail des actionnaires exploité par Computershare Suisse SA. Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'aux objets et propositions ne figurant pas à l'ordre du jour, et indiquer s'ils votent pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires. À défaut d'instructions, il s'abstient de voter. Les abstentions ne comptent pas comme voix exprimées (chiffre 5.7.4 des statuts).

Sur la base des mesures édictées par le Conseil fédéral pour lutter contre le coronavirus (Ordonnance 3 Covid-19), l'Assemblée générale du 31 mars 2021 s'est tenue sans la présence physique des actionnaires. Les actionnaires pouvaient donner procuration au représentant indépendant pour exprimer leur vote et leurs instructions. Lors de l'Assemblée générale, le représentant indépendant a exercé personnellement les mandats de vote dont il était porteur.

7.5 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Afin de garantir une procédure réglementaire, le Conseil d'administration fixe pour la vérification du droit de vote une date de référence, à sa libre appréciation, qui précède généralement de trois jours ouvrables la tenue de l'Assemblée générale. Des inscriptions et des suppressions sont en tout temps possibles indépendamment de la date de référence. La date de référence est publiée dans le calendrier financier sur le site Internet de Swisscom et envoyée avec l'invitation à l'Assemblée générale. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote à la date du 26 mars 2021, 17 h 00, sont assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 31 mars 2021. Les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote le 25 mars 2022, 17 h 00, sont assorties du droit de vote lors de l'Assemblée générale du 30 mars 2022.

8 Prise de contrôle et mesures de défense

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Ce principe figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les infrastructures des marchés financiers n'existe donc pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET.

Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le rapport de rémunération.

▢ Voir rapport page 97

9 Organe de révision

9.1 Processus de sélection, durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Une réélection est possible. Le comité Révision & ESG Reporting a défini les principes régissant l'attribution d'un mandat à l'organe de révision. Le mandat d'organe de révision fait l'objet d'un appel d'offres tous les dix à quatorze ans au minimum. La durée du mandat de l'organe de révision est limitée à vingt ans. Le réviseur responsable peut exercer le mandat pendant sept ans au plus conformément aux dispositions du droit des obligations. Un appel d'offres pour le mandat d'organe de révision a été lancé en 2018. Ce mandat est exercé par PricewaterhouseCoopers (PwC), Zurich, depuis l'exercice 2019. Peter Kartscher assume le rôle de réviseur responsable.

9.2 Honoraires de révision

Les honoraires versés à PwC en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 3 084 mille (exercice précédent: CHF 2 989 mille).

9.3 Honoraires supplémentaires

Pour l'exercice sous revue, les honoraires de PwC pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit (Audit Related Services) se sont élevés à CHF 701 mille (exercice précédent: CHF 802 mille) et les honoraires pour d'autres services (Other Services) à CHF 120 mille (exercice précédent: CHF 34 mille).

Les services connexes en matière d'audit comprennent les services d'audit liés aux engagements des clients commerciaux en matière d'externalisation informatique, les projets informatiques, les exigences du reporting concernant l'émission de Green Bonds et la communication d'informations financières. Les autres services comprennent des services de conseil liés à la cybersécurité, aux taxes sur la valeur ajoutée étrangères dans le domaine de l'itinérance, à la communication d'informations financières et à l'analyse des écarts pour une certification internationale en matière de développement durable.

9.4 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision & ESG Reporting contrôle l'agrément de l'organe de révision en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat, son indépendance et vérifie la qualité de ses prestations et sa rétribution. La compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit, le processus d'audit ainsi que les rapports et la communication constituent les critères d'évaluation. Il veille au respect du principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable et assume la responsabilité de la vérification et de l'appel à candidature pour un nouveau mandat de révision. Le comité Révision & ESG Reporting entérine le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il approuve en outre chaque année les honoraires versés pour les prestations de révision du groupe et des sociétés du groupe. Afin d'assurer l'indépendance de l'organe de révision, le comité Révision & ESG Reporting a défini des principes pour l'octroi de prestations supplémentaires à cet organe, qui englobent également une liste des prestations non autorisées. Afin de garantir l'indépendance de l'organe de révision, il incombe au comité Révision & ESG Reporting (pour les honoraires supérieurs à CHF 300 mille) d'autoriser les mandats de prestations supplémentaires. Le comité Révision & ESG Reporting requiert du CFO et de l'organe de révision des informations respectivement trimestrielles et annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis

par services d'audit, services connexes en matière d'audit et services ne relevant pas de l'audit, ainsi que sur leur indépendance.

L'organe de révision, représenté par le réviseur responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision & ESG Reporting. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre chaque année un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision & ESG Reporting portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec le réviseur responsable de l'organe de révision en dehors des séances du comité Révision & ESG Reporting, et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration. En 2021, les représentants de l'organe de révision PwC étaient présents aux six séances du comité Révision & ESG Reporting. Ils n'ont pas participé aux séances du Conseil d'administration. Le responsable de l'organe de révision interne a participé aux six séances du comité Révision & ESG Reporting en 2021. Il a présenté des résultats d'audits à une séance du Conseil d'administration.

10 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis des actionnaires, du public et du marché des capitaux. Les informations et les communiqués à l'intention des actionnaires ont lieu conformément au chiffre 12 des statuts par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. Swisscom publie chaque trimestre des informations financières globales, cohérentes et transparentes. Chaque année, elle publie aussi un rapport de durabilité établi selon la Global Reporting Initiative (GRI) et un rapport de gestion comprenant un rapport annuel, un rapport sur le gouvernement d'entreprise, un rapport de rémunération ainsi qu'un rapport sur les comptes annuels consolidés et une version condensée des comptes annuels de Swisscom SA. Les rapports financiers intermédiaires, le rapport de gestion et les comptes annuels de Swisscom SA peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, à la rubrique «Investisseurs», ou peuvent être commandés directement auprès de Swisscom. Le rapport de durabilité peut être consulté sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Entreprise».

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

☉ Voir sous www.swisscom.ch/financialreports

☉ Voir sous www.swisscom.ch/cr-report2021

En cours d'année, des représentants de Swisscom organisent régulièrement des rencontres avec les investisseurs, présentent les résultats financiers à l'occasion de réunions d'analystes et de roadshows, participent à différentes conférences à l'intention des analystes financiers et des investisseurs et informent en continu les actionnaires et tout autre intéressé sur la marche des affaires par le biais de communiqués de presse.

Les présentations et le communiqué de presse ad hoc de Swisscom sont disponibles sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs». Il est possible de s'abonner aux communications ad hoc par voie électronique.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/adhoc

Le procès-verbal détaillé de l'Assemblée générale du 30 mars 2021 et les procès-verbaux précédents sont publiés sur ce même site.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/assembleegenerale

Les responsables d'Investor Relations peuvent être contactés via Internet, par e-mail, par téléphone ou par courrier. Les données de contact et l'adresse du siège principal figurent dans l'impressum.

☐ Voir rapport page 191

11 Calendrier financier

- Assemblée générale de l'exercice 2021: 30 mars 2022, à Volketswil, sans participation personnelle des actionnaires
- Rapport intermédiaire du 1^{er} trimestre: 28 avril 2022
- Rapport intermédiaire du 2^e trimestre: 4 août 2022
- Rapport intermédiaire du 3^e trimestre: 27 octobre 2022
- Rapport de gestion 2022: 9 février 2023

Le calendrier financier détaillé est publié sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Investisseurs» et actualisé en permanence.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/calendrierfinancier

Lettre de la présidente du comité Rémunération

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration et du comité Rémunération, je me réjouis de vous présenter notre rapport de rémunération pour l'exercice 2021.

L'exercice sous revue a été marqué par les mesures visant à endiguer la pandémie de Covid-19 et par la lente reprise de l'économie. Swisscom a réussi à tirer son épingle du jeu sur un marché des télécommunications et de l'informatique saturé, caractérisé par une forte pression tarifaire et promotionnelle. Elle y est parvenue grâce à ses réseaux haut débit et mobiles hors pair, ses produits innovants et ses prestations de services plusieurs fois primées. La transformation numérique et la simplification ont en outre permis de réduire la base de coûts et d'améliorer la compétitivité. Pour garantir une qualité de réseau élevée, Swisscom a investi, l'an dernier également, CHF 1,6 mrd dans la maintenance et l'extension de ses réseaux en Suisse. Le groupe y a poursuivi sa croissance sur le marché de la clientèle commerciale grâce aux services informatiques et sur le marché des clients privés grâce à la mise en réseau domestique. De son côté, Fastweb s'est à nouveau imposée sur le marché italien et enregistre une croissance de son chiffre d'affaires, de son EBITDA et de son portefeuille de clients. Swisscom joue plus que jamais un rôle pionnier en matière de protection du climat, son objectif étant d'atteindre la neutralité climatique en Suisse sur toute la chaîne de création de valeur en Suisse d'ici 2025.

Le comité Rémunération a vérifié le système de rémunération variable appliqué à la rémunération de la Direction du groupe et proposé quelques ajustements au Conseil d'administration. Les modifications approuvées par le Conseil d'administration lient davantage la rémunération à la mise en œuvre de la stratégie. En outre, les critères de rémunération durables et à long terme se voient attribuer une pondération supérieure. La part variable liée au résultat attribuée aux membres de la Direction du groupe continue d'être versée sous forme d'espèces et d'actions bloquées. Comme par le passé, les critères de succès financiers déterminent dans une large mesure la réalisation globale des objectifs. Un nouveau critère, qui fixe un EBITDA minimal, complète désormais les critères de rémunération. De plus, le Conseil d'administration a défini les objectifs relevant de la Business Transformation et y a ajouté des éléments de durabilité. Parallèlement aux indicateurs de performance financière, des indicateurs relatifs à la performance opérationnelle, aux clients, à la croissance et au développement durable sont ainsi intégrés dans le système de rémunération. Ce dernier tient ainsi compte de la responsabilité qui nous incombe

d'apporter une contribution essentielle à la protection de l'environnement et à l'évolution positive de la société. Des informations complémentaires sur notre engagement figurent dans le rapport de développement durable.

© Voir sous www.swisscom.ch/cr-report2021

L'exercice sous revue affiche non seulement un excellent résultat financier, mais aussi et surtout une performance extraordinaire en matière de durabilité et de satisfaction de la clientèle. Le Conseil d'administration en a tenu compte lors de son évaluation globale, alors même que la performance opérationnelle (pannes de réseau) n'est pas aussi satisfaisante. La réalisation globale des objectifs des membres de la Direction du groupe oscille ainsi entre 118% et 120% selon la fonction exercée. Comme expliqué dans le présent rapport de rémunération, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 se situe dans les limites fixées par l'Assemblée générale 2020. De même, la rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe est conforme au cadre approuvé par l'Assemblée générale 2020.

À l'occasion de l'Assemblée générale 2022, comme chaque année, vous aurez la possibilité, Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires, de donner votre avis sur les principes de rémunération et le système de rémunération de Swisscom lors d'un vote consultatif. La rémunération globale maximale pouvant être attribuée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe pour l'exercice 2023 fera également l'objet d'un vote. Les montants que le comité propose d'accorder à chacun de ces organes restent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Conformément à ses responsabilités, le comité Rémunération continuera de vérifier régulièrement la stratégie de rémunération et le système de rémunération durant l'exercice à venir, afin de s'assurer que ces principes sont alignés sur les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes et que les prestations sont honorées de manière appropriée et durable. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur votre soutien constant et vous remercions de votre confiance.

Avec mes meilleures salutations



Barbara Frei
Présidente du comité Rémunération

Rapport de rémunération

La rémunération versée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe dépend de la réalisation de bénéfices durables. Elle crée ainsi une incitation à contribuer au succès de l'entreprise sur le long terme et à générer une valeur ajoutée pour les actionnaires.

1 Governance

1.1 Principes généraux

Le rapport de rémunération se réfère aux chiffres 3.5 et 5 de l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange et aux art. 13 à 16 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb). Swisscom respecte les dispositions de l'ORAb et suit également les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les principes internes de détermination des rémunérations sont définis avant tout dans les statuts, dans le Règlement d'organisation et dans le Règlement du comité Rémunération. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le rapport de rémunération sera soumis à l'Assemblée générale du 30 mars 2022 pour un vote consultatif.

1.2 Répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les montants globaux maximaux destinés à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant. Les détails de la réglementation ainsi que la procédure suivie en cas de rejet de la proposition par l'Assemblée générale sont précisés aux chiffres 5.7.7 et 5.7.8 des statuts. Le chiffre 7.2.2 des statuts définit également les conditions et le montant complémentaire maximal qui peut être versé à un membre de la Direction du groupe nouvellement nommé au cours d'une période pour

laquelle l'Assemblée générale a déjà approuvé l'enveloppe de rémunération. Les statuts comprennent par ailleurs les dispositions suivantes liées à la politique de rémunération:

- Rémunération du Conseil d'administration (chiffres 6.4 et 8.1)
- Comité Rémunération (chiffre 6.5)
- Rémunération de la Direction du groupe (chiffres 7.2 et 8.1)
- Contrats du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (chiffre 8.2)
- Nombre de mandats externes pour le Conseil d'administration et la Direction du groupe (chiffre 8.3)

Le Conseil d'administration approuve notamment la politique du personnel et la politique de rémunération du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe la rémunération du Conseil d'administration et décide de la rémunération du CEO (Chief Executive Officer) ainsi que de la rémunération globale de la Direction du groupe. À cet effet, il doit tenir compte du montant global maximal approuvé par l'Assemblée générale pour la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice correspondant.

Le comité Rémunération traite toutes les affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et a la compétence de fixer la rémunération des membres de la Direction du groupe (à l'exception du CEO) dans les limites du montant global approuvé. Le CEO et les autres membres de la Direction du groupe ne participent pas aux séances durant lesquelles un changement de leur rémunération est discutée ou décidée.

Les compétences décisionnelles sont fixées dans les statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un aperçu de la répartition des attributions entre l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le comité Rémunération.

Objet	Comité Rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Montants globaux maximaux de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe	V ¹	A ²	G ³
Montant complémentaire destiné à la rémunération des membres de la Direction du groupe nouvellement nommés (statuts)	V	A	G
Politique du personnel et politique de rémunération	V	G ⁴	–
Principes des plans du résultat et de participation du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (statuts)	V	A	G
Principes des prestations de prévoyance et cotisations sociales	V	G	–
Plans du résultat et de participation du groupe	V	G ⁴	–
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	V	G ⁴	–
Fixation des objectifs de performance pour la part variable liée au résultat	V	G ⁴	–
Concept de rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁴	–
Rémunération du Conseil d'administration	V	G ⁵	–
Rémunération du CEO Swisscom SA	V	G ⁵	–
Rémunération globale de la Direction du groupe	V	G ⁵	–
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans le CEO)	G ^{5,6}	–	–
Rapport de rémunération	V	A	G ⁷

1 V signifie préparation et proposition au Conseil d'administration.

2 A signifie proposition à l'Assemblée générale.

3 G signifie autorisation.

4 Dans le cadre des statuts.

5 Dans le cadre du montant maximal fixé par l'Assemblée générale.

6 Dans le cadre de la rémunération totale fixée par le Conseil d'administration.

7 Vote consultatif.

1.3 Élection, composition et méthode de travail du comité Rémunération

Le comité Rémunération est composé de trois à six membres, chacun élu annuellement par l'Assemblée générale. Si le nombre de membres devient inférieur à trois, le Conseil d'administration nomme, en son sein, le ou les membres qui manquent pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le Conseil d'administration désigne la présidente ou le président du comité qui, pour le reste, se constitue lui-même. Si l'Assemblée générale élit le président du Conseil d'administration au comité Rémunération, il n'a alors pas de droit de vote. De plus, le président du Conseil d'administration se retire des débats dès lors qu'une adaptation de sa rémunération est discutée et décidée. Le CEO, la CPO (Chief Personnel Officer), le responsable Group Strategy & Board Services et la responsable Rewards & HR Analytics assistent aux séances à titre consultatif, mais le CEO et le CPO n'y sont pas admis lorsque les points à l'ordre du jour regardent exclusivement le Conseil d'administration ou traitent d'une adaptation des rémunérations du CEO et du CPO. D'autres membres du Conseil d'administration, des membres de l'organe de révision ou des spécialistes peuvent être amenés à prendre part aux séances en disposant d'une voix consul-

tative. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé et remis aux membres du comité et, sur demande, à d'autres membres du Conseil d'administration. La présidente rend compte oralement des activités menées par le comité lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Les séances du comité Rémunération ont généralement lieu en février, juin et décembre. Au besoin, des séances supplémentaires peuvent être convoquées. Au cours de l'exercice, le comité Rémunération n'a fait appel à aucun conseiller externe.

Des informations détaillées figurent au chiffre 6.5 des statuts, dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le Règlement du comité Rémunération.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Les membres du comité Rémunération n'exercent pas de fonction exécutive au sein de Swisscom et n'ont jamais exercé de telle fonction par le passé. De même, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires essentielle ni avec Swisscom SA ni avec le groupe Swisscom. La Confédération suisse et Swisscom sont liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 6.2 jointe aux comptes consolidés.

▢ Voir rapport page 172

Le tableau ci-après présente la composition du comité, un récapitulatif des réunions et des décisions prises par circulaire en 2021.

	Réunions	Séances ad hoc	Décisions prises par circulation
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	01:10	–	–
Participation:			
Barbara Frei, présidente	3	–	–
Roland Abt	3	–	–
Frank Esser	3	–	–
Renzo Simoni ¹	3	–	–
Michael Rechsteiner ^{2,3}	2	–	–
Hansueli Loosli ^{2,4}	1	–	–

1 Représentant de la Confédération.

2 Participation sans droit de vote.

3 Élu au comité le 31 mars 2021.

4 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

2 Rémunération du Conseil d'administration

2.1 Principes

Le système de rémunération appliqué aux membres du Conseil d'administration doit permettre d'attirer et de retenir des personnalités expérimentées et motivées, disposées à assumer une fonction au sein de cet organe. Il vise en outre à faire concorder les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires. La rémunération tient compte de la responsabilité et de l'activité exercée par les membres du Conseil d'administration. Les principes relatifs à la rémunération du Conseil d'administration et à l'octroi de titres de participation figurent aux chiffres 6.4 et 8.1 des statuts.

🔗 Voir sous www.swisscom.ch/principes

La rémunération se compose d'honoraires fixes liés à la fonction (qui comprennent des honoraires de base et des suppléments de fonction), de cotisations légales ou réglementaires de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle, ainsi que d'éventuelles prestations supplémentaires. La participation aux réunions ne fait l'objet d'aucune rémunération supplémentaire. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de per-

cevoir une part de leurs honoraires sous forme d'actions et de respecter les exigences relatives à la détention d'un portefeuille minimal d'actions. Ils sont ainsi directement intéressés à l'évolution de la valeur financière de l'action Swisscom.

L'adéquation de la rémunération est en principe vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. En décembre 2020, le Conseil d'administration a évalué l'adéquation de la rémunération dans le cadre d'une décision d'appréciation. Il a comparé la rémunération attribuée par Swisscom à celle versée par d'autres entreprises suisses cotées en Bourse qui, comme elle, sont soumises aux exigences légales suisses et internationales, incluant une responsabilité personnelle complète. Les rémunérations de Compagnie Financière Richemont, Geberit, Givaudan, Lonza, SGS, Sika et Swatch Group ont été prises comme critères de comparaison. Le Conseil d'administration n'a fait appel à aucun conseiller externe pour fixer la rémunération et en vérifier le caractère approprié.

2.2 Éléments de la rémunération

Honoraires des membres du Conseil d'administration

Les honoraires des membres du Conseil d'administration se composent d'honoraires de base et de suppléments de fonction visant à rétribuer les fonctions exercées. Les montants versés par an sont les suivants:

en CHF	2021 Brut	2020 Brut
Honoraires de base chaque membre	146 000	146 000
Suppléments de fonction¹		
Présidence	308 000	308 000
Vice-présidence	25 000	25 000
Représentant de la Confédération	48 000	48 000
Comité Révision & ESG Reporting, présidence	61 000	61 000
Comité Révision & ESG Reporting, membre	17 000	17 000
Comité Finances, présidence	25 000	25 000
Comité Finances, membre	17 000	17 000
Comité Rémunération, présidence	25 000	25 000
Comité Rémunération, membre	15 000	15 000

1 Aucun supplément de fonction n'est versé aux membres d'un comité ad hoc.

Conformément au Management Incentive Plan, les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions d'un tiers de leurs honoraires. Font exception les membres du Conseil d'administration qui démissionnent lors de l'Assemblée générale annuelle, dont les honoraires sont remis intégralement en espèces pro rata temporis. Le nombre d'actions remises est calculé sur la base de la valeur fiscale et arrondi à un nombre entier d'actions. Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de départ de l'entreprise durant une période de blocage. Les actions, remises en avril de l'exercice pour l'exercice sous revue, sont calculées à leur valeur de marché le jour de l'attribution. La rémunération en actions attribuée est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. En avril 2021, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 512 actions (exercice précédent: 1 548 actions) présentant une valeur fiscale de CHF 423 (exercice précédent: CHF 439) et une valeur de marché de CHF 504 (exercice précédent: CHF 522.80) chacune.

Cotisations aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle et prestations supplémentaires

Swisscom paie sur les honoraires les cotisations légales ou réglementaires de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle. Les cotisations sont indiquées séparément et figurent dans le total des rémunérations.

Dans la mesure où les prescriptions légales l'exigent, les membres du Conseil d'administration sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès pour leurs honoraires de base auprès de l'institution de prévoyance comPlan (voir le règlement sur www.pk-complan.ch) et pour leurs suppléments de fonction, dans le cadre d'un plan 1e, auprès de la fondation collective VZ. Les prestations de prévoyance citées englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance.

Pour la publication des prestations de services et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Swisscom n'accorde aucune prestation ou avantage en nature significatif. Les dépenses sont remboursées selon les frais effectifs. Par conséquent, ni les prestations de services et les prestations en nature ni les frais ne sont mentionnés dans la rémunération présentée.

2.3 Rémunération globale

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des indemnités versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021, réparties par composantes. La rémunération globale supérieure attribuée

en 2021 s'explique principalement par le versement de cotisations plus élevées au titre de la prévoyance professionnelle.

2021, en milliers de CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction		Cotisations versées par l'employeur aux CP	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2021
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions			
Michael Rechsteiner, président ¹	279	167	47	25	518
Hansueli Loosli, président ²	126	–	–	–	126
Roland Abt	159	95	35	15	304
Alain Carrupt	109	65	–	8	182
Guus Dekkers ³	82	49	–	8	139
Frank Esser ⁴	152	91	–	–	243
Barbara Frei	124	74	–	12	210
Sandra Lathion-Zweifel	109	65	22	10	206
Anna Mossberg ⁵	109	65	–	32	206
Renzo Simoni	151	90	33	14	288
Rémunération du Conseil d'administration	1 400	761	137	124	2 422

1 Élu président le 31 mars 2021.

2 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

3 Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

4 Frank Esser est assujettie aux assurances sociales en Allemagne. Aucune cotisation n'est versée par l'employeur.

5 Anna Mossberg est assujettie aux assurances sociales en Suède.

2020, en milliers de CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction		Cotisations versées par l'employeur aux CP	Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2020
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions			
Hansueli Loosli	335	200	–	23	558
Roland Abt	159	95	35	15	304
Alain Carrupt	109	65	7	8	189
Frank Esser ¹	152	91	–	–	243
Barbara Frei	124	74	–	12	210
Sandra Lathion-Zweifel	109	65	22	10	206
Anna Mossberg ²	109	65	–	32	206
Michael Rechsteiner	109	65	–	10	184
Renzo Simoni	151	90	33	14	288
Rémunération du Conseil d'administration	1 357	810	97	124	2 388

1 Frank Esser est assujettie aux assurances sociales en Allemagne.

2 Anna Mossberg est assujettie aux assurances sociales en Suède.

La rémunération globale versée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 2,5 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2020 pour l'année 2021.

2.4 Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres du Conseil d'administration ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions équivalant au montant des honoraires annuels (honoraires de base plus suppléments de fonction). En règle générale, ils disposent d'un délai de quatre ans à compter de leur entrée en fonction ou changement de fonction pour le constituer. Pour ce faire, ils utilisent les actions bloquées versées avec leurs honoraires et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché, en tenant compte des restrictions de négoce légales et internes. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, en raison d'une baisse du cours de l'action,

le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

2.5 Droits de participation des membres du Conseil d'administration

Aux 31 décembre 2020 et 2021, les membres du Conseil d'administration et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées indiqué dans le tableau ci-après. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Nombre	31.12.2021	31.12.2020
Michael Rechsteiner	565	233
Hansueli Loosli ¹	–	3 856
Roland Abt	915	726
Alain Carrupt	692	563
Guus Dekkers ²	148	–
Frank Esser	1 152	972
Barbara Frei	1 336	1 189
Sandra Lathion-Zweifel	367	238
Anna Mossberg	475	346
Renzo Simoni	831	652
Total des actions des membres du Conseil d'administration	6 481	8 775

1 A quitté le Conseil d'administration le 31 mars 2021.

2 Élu au Conseil d'administration le 31 mars 2021.

3 Rémunération versée à la Direction du groupe

3.1 Principes

La politique de rémunération que Swisscom applique à l'égard de la Direction du groupe vise à attirer et à retenir à long terme des cadres et spécialistes motivés et hautement qualifiés et à les inciter à prendre une part active à l'augmentation durable de la valeur de l'entreprise. Définie de manière systématique, transparente et durable, elle repose sur les principes suivants:

- La rémunération globale est compétitive et en adéquation tant avec le marché qu'avec la structure salariale interne.
- La rémunération dépend de la prestation et du résultat de Swisscom.
- La participation directe à l'évolution de la valeur de Swisscom a pour effet de lier les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires.

La rémunération des membres de la Direction du groupe comprend un dosage équilibré d'éléments fixes et variables. La rémunération fixe inclut le salaire de base,

les prestations supplémentaires (en premier lieu, un véhicule de fonction) et les prestations de prévoyance. La rémunération variable se compose d'une part liée au résultat, versée en espèces et en actions.

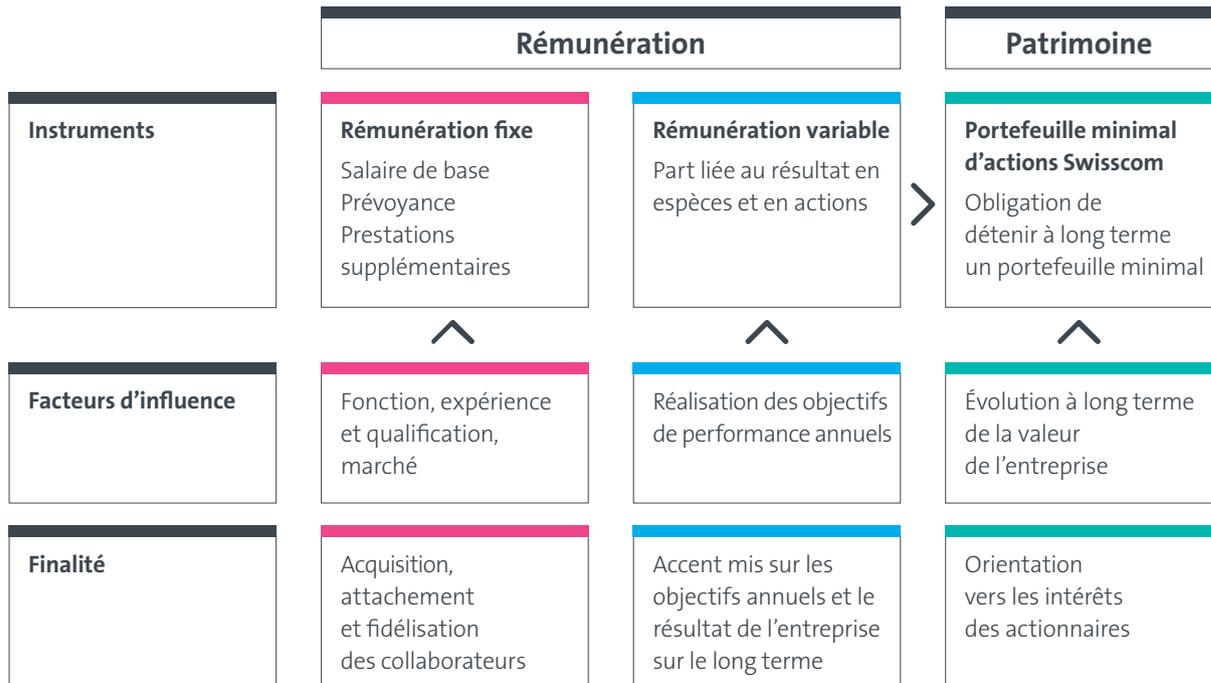
Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions. Cette exigence vise à les intéresser directement à l'évolution à moyen terme de la valeur de l'action Swisscom et rapproche leurs intérêts de ceux des actionnaires. Pour faciliter la constitution du portefeuille minimal d'actions, les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de percevoir sous forme d'actions jusqu'à 50% de la part variable liée au résultat.

Les principes relatifs à la rémunération liée au résultat et aux plans de résultat et participation de la Direction du groupe sont définis au chiffre 8.1 des statuts.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Système de la rémunération

Éléments de la rémunération et leurs facteurs d'influence



La détermination de la rémunération fait l'objet d'une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction, du rapport à l'échelle interne des salaires et de la prestation individuelle.

Pour évaluer la valeur de marché, Swisscom se fonde sur des comparaisons transsectorielles avec des entreprises suisses ainsi que sur des comparaisons sectorielles internationales. Ces deux formes de comparaison permettent de représenter au mieux le marché du travail pertinent pour Swisscom en termes de postes d'encadrement. Au cours de l'exercice, Swisscom a consulté une étude comparative nationale et internationale réalisée par Willis Towers Watson en 2020. La comparaison avec le marché suisse englobe douze grandes entreprises domiciliées en Suisse opérant dans différents secteurs, à l'exception toutefois des secteurs financier et pharmaceutique. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires médian de CHF 14,63 mrd et emploient 16 403 collaborateurs. La comparaison sectorielle internationale englobe des entreprises de télécommunication de huit pays d'Europe occidentale générant un chiffre d'affaires médian de CHF 7,5 mrd et employant en moyenne 19 500 collaborateurs. Lors de l'analyse de ces deux études comparatives, il est tenu compte de la comparabilité de la responsabilité en termes de chiffre d'affaires, d'effectif du personnel et de dimension internationale. En 2020, le comité Rémunération et le Conseil d'administration se sont longuement penchés sur le perfectionnement du système de

rémunération. Une société de conseil, qui n'a pas assumé d'autres mandats pour Swisscom, a été mandatée pour vérifier le système de rémunération et tenir compte des derniers développements. Au cours de l'exercice, le comité Rémunération n'a fait appel à aucun conseiller externe.

En règle générale, le comité Rémunération vérifie la rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. Le Conseil d'administration n'a adapté le salaire d'aucun membre de la Direction du groupe au cours de l'exercice.

3.2 Éléments de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base rémunère chaque membre de la Direction du groupe au regard de sa fonction, de ses prestations et de ses qualifications. Il est fixé par une décision d'appréciation qui tient compte de la valeur de marché externe de la fonction et du rapport avec l'échelle des salaires attribués aux fonctions dirigeantes les plus élevées du groupe. Le salaire de base est versé en espèces.

Part variable liée au résultat

Les membres de la Direction du groupe ont droit à une part variable liée au résultat qui peut aller jusqu'à 70% du salaire de base (part cible liée au résultat) lorsque les objectifs sont atteints à 100%. Le montant de la part liée au résultat versée dépend du degré de réalisation des

objectifs; il est défini par le comité Rémunération sur la base de l'évaluation des objectifs effectuée par le CEO. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat atteint au maximum 130% de la part cible liée au résultat. Autrement dit, la part maximale liée au résultat est limitée à 91% du salaire de base. Ainsi, la part liée au résultat ne dépasse jamais un salaire annuel de base, même si l'on considère la valeur de marché de la part versée en actions.

Objectifs et réalisation des objectifs pour la part variable liée au résultat

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a adapté les objectifs à remplir pour la part variable liée au résultat. Ce faisant, il visait:

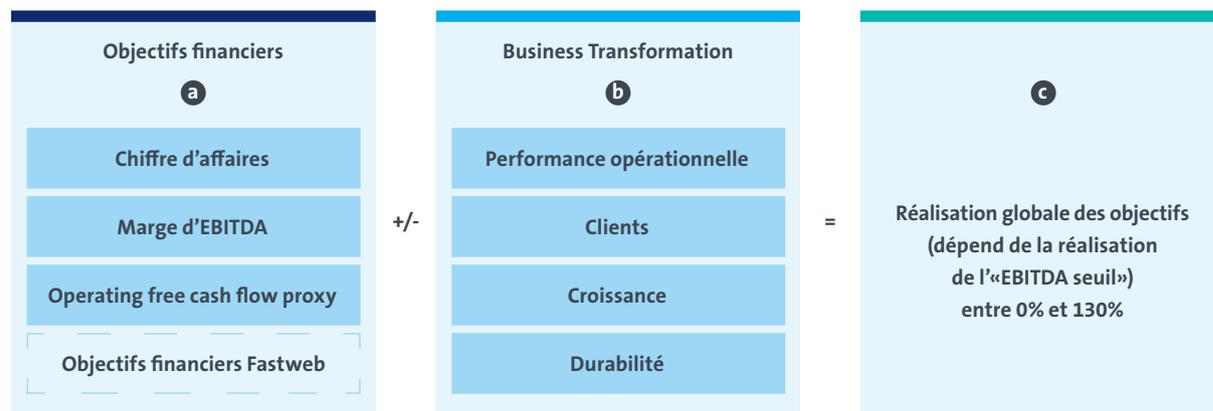
- une réduction de la complexité,
- une plus forte orientation sur les intérêts des actionnaires,
- la prise en compte concrète d'aspects durables et à long terme.

Les objectifs pour les membres de la Direction du groupe se composent d'objectifs financiers et de thèmes liés à la Business Transformation. La structure des objectifs ancre ainsi plus solidement les visées stratégiques à long terme comme la consolidation de l'activité principale grâce à des expériences clients et à une infrastructure hors pair, l'exploitation de nouvelles opportunités de croissance et le développement continu de l'excellence opérationnelle.

La réalisation globale des objectifs dépend en outre de la réalisation d'un EBITDA minimal, appelé EBITDA seuil. L'EBITDA seuil est fixé chaque année par le Conseil d'administration sur la base de l'objectif EBITDA du groupe. Si l'EBITDA seuil est atteint, la réalisation globale des objectifs se mesure à la réalisation des objectifs financiers et des thèmes liés à la Business Transformation (0–130%). Si l'EBITDA seuil n'est pas atteint, la réalisation globale des objectifs pour les membres de la Direction du groupe s'élève à 0% et aucune part variable liée au résultat n'est versée.

Établissement de la structure des objectifs

Sont déterminants pour le versement de la part liée au résultat



a) Objectifs financiers

Chaque année, en décembre, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Rémunération, les objectifs financiers déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice suivant. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue n'ont pas été adaptés par le comité Rémunération dans le cadre de la poursuite de la stratégie d'entreprise. Les valeurs cibles reposent sur les valeurs de planification de l'exercice considéré.

Les objectifs financiers comprennent le chiffre d'affaires net, le résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissement par rapport aux produits des activités ordinaires (marge EBITDA) ainsi qu'un indicateur des flux

de trésorerie disponibles (operating free cash flow proxy). Les membres de la Direction du groupe invités par Swisscom à siéger au Conseil d'administration de la filiale italienne Fastweb S.p.A. (Fastweb) sont, en outre, évalués sur la base des objectifs financiers de cette dernière.

Le comité Rémunération détermine la réalisation des objectifs financiers à l'aide d'une échelle définie pour chaque objectif, qui met en évidence le dépassement des valeurs cibles ou leur non-atteinte. La réalisation d'un seul objectif peut varier entre 0% et 200%. La réalisation des objectifs financiers se détermine au moyen de la pondération des différents objectifs et ne peut dépasser 200% au total.

Pondération des objectifs financiers

Objectifs financiers	Pondération CEO, CFO et responsable IT, Network & Infrastructure	Pondération autres membres de la Direction du groupe
Chiffre d'affaires net	24%	30%
Marge d'EBITDA	24%	30%
Free cash flow proxy	32%	40%
Objectifs financiers Fastweb	20%	0%

b) Business Transformation

Les thèmes pertinents pour le succès à long terme de Swisscom sont regroupés sous l'appellation «Business Transformation». Ces thèmes, qui tiennent compte plus globalement de la performance à long terme de Swisscom, conduisent à une orientation accrue de la rémunération sur les intérêts des actionnaires. L'évaluation de la performance opérationnelle intègre ainsi des indicateurs quantitatifs relatifs à la part de marché, à la stabilité du service et du réseau ainsi qu'à la réputation. Le thème Clients englobe la satisfaction de la clientèle, privée et commerciale, mesurée à l'aide du Net Promoter Score – un indicateur reconnu qui évalue la fidélité de la clientèle. La croissance est évaluée au moyen d'indicateurs d'innovation et de la mise en œuvre de projets stratégiques; enfin, le nouveau thème Durabilité contient des indicateurs relatifs à la satisfaction des collaborateurs et à la contribution de Swisscom à la protection de l'environnement (réduction

des émissions de CO₂ – critère ESG). Le système de rémunération reflète ainsi la responsabilité qui incombe à Swisscom de contribuer au développement positif de la société et à la protection de l'environnement. Des informations complémentaires sur la satisfaction de la clientèle figurent dans le rapport annuel. Des informations détaillées sur la contribution de Swisscom en faveur de la société et de l'environnement sont présentées dans le rapport sur le développement durable.

□ Voir rapport page 42

© Voir sous www.swisscom.ch/cr-report2021

Le comité Rémunération délibère sur la performance de la Business Transformation en s'appuyant sur les indicateurs et sur les écarts constatés par rapport à l'exercice précédent ou à la moyenne de plusieurs exercices. Il évalue le résultat selon sa propre appréciation, sur une échelle de +/- 0 à 20 points de pourcentage.

Thèmes Business Transformation

Assurer le succès à long terme

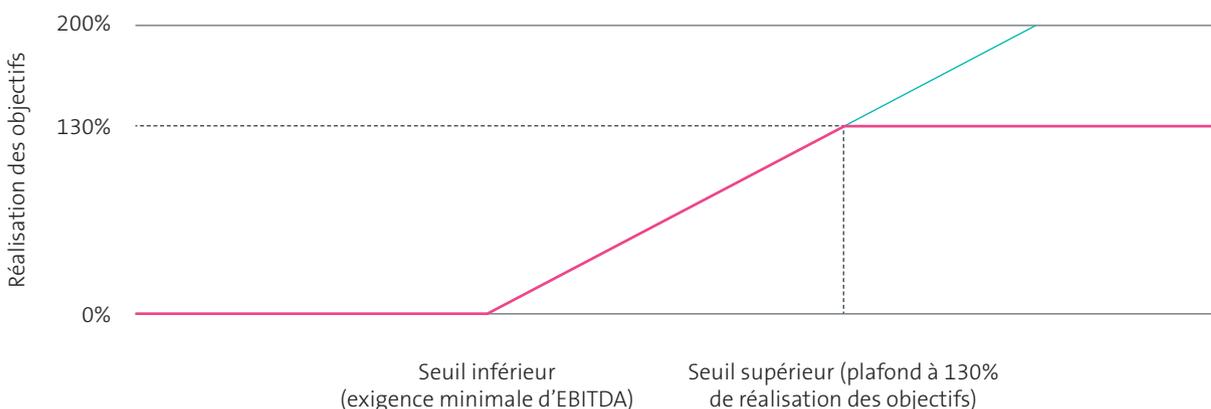
Business Transformation	Thèmes	Évaluation notamment sur la base de	
Performance opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Part de marché Stabilité Réputation 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs quantitatifs par thème Moyenne pluriannuelle Année précédente Année en cours 	<p>+/- 0 à 20 points de pourcentage sur la réalisation des objectifs financiers</p>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction de la clientèle, Net Promoter Score 		
Croissance	<ul style="list-style-type: none"> Innovation, projets stratégiques 		
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Collaborateurs Environnement 		

c) Réalisation globale des objectifs

La réalisation globale des objectifs se calcule au moyen de la réalisation des objectifs financiers plus ou moins l'évaluation de la Business Transformation. Afin de s'assurer que la réalisation globale des objectifs définie reflète correctement la prestation du groupe et les intérêts des actionnaires en termes de création de valeur à long terme, le comité Rémunération peut, dans des situations extraordinaires, se fonder sur sa propre appréciation pour évaluer la prestation effective du manage-

ment. Il peut tenir compte de facteurs particuliers, comme des fluctuations monétaires, des effets financiers exceptionnels ou une évolution imprévisible du secteur ou du marché. La réalisation de l'ensemble des objectifs est limitée à 130% au maximum. Sur la base de la réalisation globale des objectifs, le comité Rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, le montant de la part liée au résultat à verser à la Direction du groupe et au CEO.

Seuils de réalisation globale des objectifs



Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est versée en avril de l'année suivante, à hauteur de 25% en actions Swisscom, dans le cadre du «Management Incentive Plan». Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50% au maximum. La part restante liée au résultat est versée en espèces. En cas de départ de la Direction du groupe en cours d'année, la part liée au résultat pour l'exercice en cours est généralement versée intégralement en espèces. La part versée en actions doit être communiquée avant la fin de l'exercice, au plus tard en novembre après la publication du résultat du troisième trimestre. Au cours de l'exercice, deux membres de la Direction ont opté pour une part plus élevée en actions. Le nombre d'actions attribuées est calculé sur la base de la valeur fiscale et arrondi à un nombre entier. Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Cette restriction de disposition s'applique également en cas de résiliation des rapports de travail durant une période de blocage. La rémunération en actions attribuée pour l'exercice sous revue est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur fiscale et la valeur de marché. La valeur du marché est calculée le jour de l'attribution. L'attribution pour l'exercice sous revue sera effectuée en mars 2022.

En avril 2021, les membres de la Direction du groupe se sont vu attribuer un total de 1 454 actions (année précédente: 1 452 actions) pour l'exercice 2020 à une valeur fiscale de CHF 423 (année précédente: CHF 439) par action, alors que la valeur de marché s'établissait à CHF 504 (année précédente: CHF 522.80).

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe sont assurés auprès de l'institution de prévoyance comPlan contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, à l'instar de tous les collaborateurs y ayant droit en Suisse (voir le règlement sur www.pk-complan.ch). Les prestations de prévoyance citées englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance. Elles comprennent en outre les coûts pro rata temporis de la rente AVS transitoire versée par comPlan en cas de retraite anticipée et la prime d'une assurance risque décès conclue pour les cadres de Swisscom en Suisse. Des informations complémentaires figurent dans la note 4.3 jointe aux comptes consolidés.

▢ Voir rapport pages 156-161

Concernant la publication des prestations de services, des prestations en nature et des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Les membres de la Direction du groupe ont droit à un forfait de véhicule. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

3.3 Rémunération globale

Le tableau ci-après présente la rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2020 et 2021, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Les objectifs financiers ont été nettement dépassés au cours de l'exercice. Il en va de même des attentes liées à la Business Transformation et plus parti-

culièrement aux thèmes Clients et Durabilité. L'EBITDA seuil a été atteint. La réalisation globale des objectifs pertinente pour le versement de la part liée au résultat se monte pour le CEO à 118% et oscille pour les autres membres de la Direction du groupe entre 118% et 120% de la part cible liée au résultat. Le Conseil d'administration a tenu compte des pannes de réseau pour fixer la réalisation des objectifs. Au cours de l'exercice sous revue, la part variable liée au résultat (total CHF 2 769 000) a atteint env. 88% du salaire de base (total CHF 3 165 000). Le total des indemnités versées au membre de la Direction du groupe percevant la rémunération la plus élevée (CEO, Urs Schaeppi) a augmenté de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la rémunération globale versée à la Direction du groupe et au CEO s'explique essentiellement par la part plus élevée de la rémunération variable par rapport à l'année précédente.

En milliers CHF

Salaire de base fixe en espèces	3 165
Part variable liée au résultat en espèces	1 916
Part variable liée au résultat en actions ¹	853
Prestations de services et prestations en nature	118
Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ²	526
Prestations de prévoyance	766
Rémunération globale	7 344
Rémunération après le départ de la Direction du groupe ³	1 026
Total des rémunérations des membres de la Direction du groupe, y compris des prestations accordées après le départ de la Direction du groupe	8 370

1 Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

2 Les cotisations de l'employeur versées au titre des assurances sociales (AVS, AI, APG et CAF, y compris les frais administratifs ainsi que l'assurance IJM et l'assurance accidents) sont incluses dans la rémunération globale.

La rémunération globale versée aux membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2021 s'inscrit dans le cadre du montant global maximal de CHF 8,7 mio. approuvé par l'Assemblée générale 2020.

3.4 Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions Swisscom. Ce portefeuille doit être équivalent à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres de la Direction du groupe. Le portefeuille prescrit est constitué sur quatre périodes d'attribution pour les membres de la Direction du

Total Direction du groupe 2021	Total Direction du groupe 2020	Dont Urs Schaeppi 2021	Dont Urs Schaeppi 2020
3 165	3 221	882	882
1 916	1 708	547	477
853	731	217	189
118	109	17	18
526	510	146	139
766	796	149	148
7 344	7 075	1 958	1 853
1 026	190	–	–
8 370	7 265	1 958	1 853

3 Rémunérations selon les obligations contractuelles versées aux membres de la Direction du groupe ayant quitté cette dernière durant l'exercice sous revue ou l'exercice précédente et en respectant le délai de résiliation.

groupe. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leur rémunération et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché, en tenant compte des restrictions de négoce internes. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Rémunération. Si, suite à une adaptation de salaire ou à une baisse du cours de l'action, le portefeuille d'actions n'atteint pas le minimum requis, l'écart doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa libre appréciation, admettre des exceptions.

3.5 Droits de participation des membres de la Direction du groupe

Aux 31 décembre 2020 et 2021, les membres de la Direction du groupe et les parties qui leur sont liées détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées

indiqué dans le tableau ci-après. Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Nombre	31.12.2021	31.12.2020
Urs Schaeppli (CEO)	5 445	5 069
Eugen Stermetz ¹	–	–
Mario Rossi ²	–	1 897
Klementina Pejic ³	–	–
Hans C. Werner ⁴	–	1 588
Urs Lehner	1 019	821
Christoph Aeschlimann	422	145
Dirk Wierzbitzki	1 323	1 122
Total des actions des membres de la Direction du groupe	8 209	10 642

1 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} mars 2021.

2 A quitté la Direction du groupe le 28 février 2021.

3 Élu à la Direction du groupe le 1^{er} février 2021.

4 A quitté la Direction du groupe le 31 janvier 2021.

3.6 Contrats de travail

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe peuvent être résiliés moyennant un délai de douze mois. Abstraction faite du salaire à payer pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due. Les contrats de travail prévoient que Swisscom peut renoncer au versement d'indemnités promises – ou exiger la restitution d'indemnités versées – contrairement aux dispositions légales et réglementaires. Ils ne comportent pas de clause de prohibition de concurrence ni de clause de prise de contrôle.

4.2 Rémunérations versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe et à des parties liées

Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération en rapport avec des activités passées au sein des organes de la société ou non conformes aux pratiques du marché n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration. De même, aucune rémunération de ce type n'a été attribuée à d'anciens membres de la Direction du groupe. En outre, Swisscom n'a accordé aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché à des parties liées aux membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

4 Autres rémunérations

4.1 Indemnités pour activités supplémentaires

Swisscom peut attribuer des rémunérations aux membres du Conseil d'administration pour des activités menées dans des sociétés du groupe et pour des activités exercées sur ordre de Swisscom (chiffre 6.4 des statuts). Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération de ce type n'a été versée.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

Les membres de la Direction du groupe n'ont pas droit à des rémunérations supplémentaires pour l'exercice de mandats d'administrateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom.

4.3 Octroi de prêts et de crédits

Swisscom SA ne dispose d'aucune base statutaire concernant l'octroi de prêts, de crédits et de prestations de prévoyance en dehors de la prévoyance professionnelle aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe.

En 2021, Swisscom n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucune avance ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres, anciens ou actuels, du Conseil d'administration ou à des parties qui leur sont liées, ni à des membres, anciens ou actuels, de la Direction du groupe ou à des parties qui leur sont liées. Il n'existe par conséquent aucune créance de ce genre en suspens.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Swisscom SA

Ittigen

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Notre audit s'est ainsi limité aux indications visées aux art. 14 à 15 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux chiffres 2.3, 2.5, 3.3, 3.5 et 4.1 en 4.3 des pages 97 à 108 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux art. 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Swisscom SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux art. 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Peter Kartscher
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Petra Schwick
Expert-réviseur

Zürich, le 2 février 2022

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.